

ECO-EXEMPLARITÉ DES STRUCTURES PUBLIQUES

METTRE EN PLACE UNE ECOTEAM AU SEIN DE SON ADMINISTRATION : LES CLÉS DU SUCCÈS



*Mise à jour du guide méthodologique
rédigé sur base des enseignements
issus du projet pilote « Eco-exemplarité
des pouvoirs publics wallons »*



Espace Environnement





En janvier 2016, les 17 objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015, lors d'un Sommet historique des Nations Unies, sont entrés en vigueur. Tous les États membres doivent à présent concentrer leurs efforts et leurs priorités politiques sur ces cibles, afin de favoriser la transition vers un développement durable au niveau mondial.

En Wallonie, la deuxième Stratégie wallonne de Développement Durable matérialise l'engagement et la mobilisation de la Région en la matière. Mais cette dynamique peut également être déclinée de manière tout à fait pertinente à l'échelon communal, au plus près du citoyen.

À ce propos, gouverner par l'exemple est forcément une bonne pratique. C'est pourquoi il est essentiel, dans les années qui s'ouvrent à nous, de renforcer la responsabilité sociétale des pouvoirs locaux, mais aussi leur éco-exemplarité et ce, de manière participative.

Les thématiques sur lesquelles les communes peuvent agir et diminuer les impacts environnementaux de leurs pratiques internes sont nombreuses : commande publique durable, politique « zéro déchet », mise en place de cantines durables, mobilité alternative des agents et développement de l'éco-conduite, utilisation raisonnée de l'énergie, de l'eau et des fournitures, gestion écologique des espaces verts...

Au-delà des investissements et mesures de gestion qui peuvent être implémentées par ailleurs, la mise en place d'une démarche d'éco-exemplarité est sous-tendue par deux principes-clés :

- travailler les changements de comportement du personnel communal, chacun dans l'exercice de ses fonctions ;
- mobiliser les agents de façon transversale, indépendamment de leur fonction, et élaborer des projets entre services.

Certains dispositifs communaux de planification, notamment l'EcoTeam, portent ces dynamiques participatives d'exemplarité environnementale et ont fait la preuve de leur efficacité, à la fois en termes de réduction d'impacts et de bonne gouvernance.

Il s'agit, à présent, que les élus et agents se les approprient et les mettent en œuvre au quotidien.

Le kit pratique proposé par Espace Environnement poursuit précisément cet objectif, à travers la mise à disposition de clés méthodologiques pour maîtriser le processus, de fiches thématiques pour engager des actions, de retours d'expériences pour s'inspirer des pairs, d'outils de sensibilisation pour mobiliser en interne et communiquer.

Ce kit s'inscrit plus largement dans la dynamique de réseau engagée en Wallonie depuis 2010, et qui rassemble aujourd'hui plus de 50 structures publiques (communes, CPAS, intercommunales, provinces).

Je suis fier de soutenir cette démarche de progrès et vous invite à vous y inscrire à votre tour pour qu'ensemble, nos efforts permettent à la Wallonie de réussir avec brio sa transition économique, sociale et environnementale.

Le Ministre wallon de l'Environnement - Mai 2019

Remerciements

Nous tenons à remercier les membres du Réseau wallon EcoTeams, et plus particulièrement, les Communes de Hotton, Chaudfontaine, Gesves, Rixensart, Mouscron, Plombières, Wanze, Thuin, le CPAS de Braine-l'Alleud, les Provinces du Luxembourg et de Namur, et l'Intercommunale TIBI qui ont nourri ce guide de leurs témoignages dans leur parcours d'éco-exemplarité et qui nous ont livré des photos en vue de l'illustrer. Nous adressons également nos remerciements au photographe, Christophe Danaux, pour la mise à disposition de certains de ses clichés.

La conception et la réalisation de ce guide ont été financées par le Ministre wallon de l'Environnement ayant en charge la Transition écologique et le Développement durable.

**Retrouvez le guide et tous les outils du Réseau EcoTeam
sur www.eco-team.be**



Espace Environnement

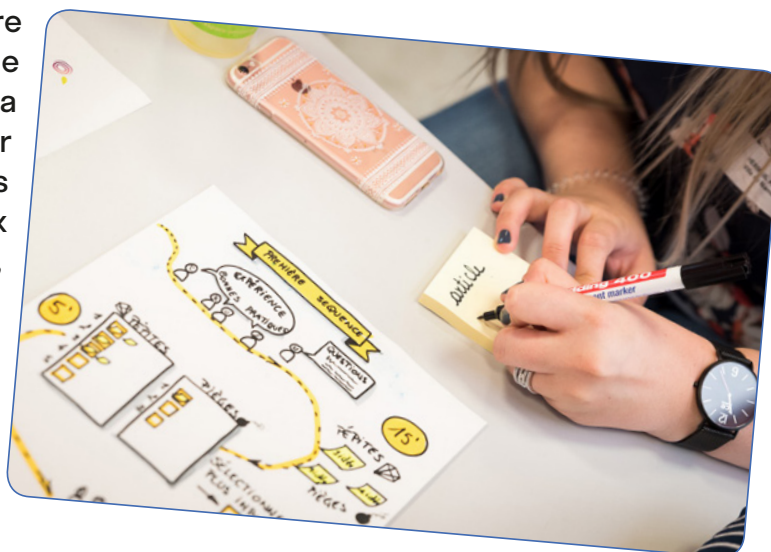


AVANT DE COMMENCER



→ Objectif

Au-delà d'un argumentaire théorique en faveur de l'éco-exemplarité, ce guide a surtout pour but de faciliter le travail des représentants des pouvoirs publics locaux (**communes, CPAS, provinces, intercommunales...**), qu'ils soient gestionnaires ou responsables politiques, lorsqu'ils souhaitent s'engager concrètement dans des démarches éco-exemplaires au quotidien.



Conçu comme une **boîte à outils**, il apporte des réponses d'ordre méthodologique (à travers la rubrique « méthode »), en présentant, étape par étape, la marche à suivre pour enclencher et pérenniser une démarche éco-exemplaire, telle qu'une EcoTeam par exemple.

Complémentairement, à travers une rubrique « thématiques », il parcourt tous les champs d'activités au sein desquels les pouvoirs publics peuvent se mobiliser pour démontrer de leur exemplarité environnementale.

Ce guide est aussi parsemé de **témoignages et d'illustrations** de retours d'expériences d'institutions impliquées dans de telles démarches, livrées au titre d'inspiration.

Plus globalement, cet outil tend à répondre aux questionnements suivants :

- Comment engager une démarche éco-exemplaire dans un service administratif, un établissement public ?
- Comment s'organiser ? Qui mobiliser ? Par quoi commencer ?
- Quels arguments employer pour mobiliser les différents acteurs ?
- Sur quelles thématiques agir ?
- Comment conduire des actions efficaces ?
- Comment communiquer sur les résultats ?
- Comment évaluer et pérenniser la démarche ?

→ Public cible

Ce guide s'adresse à toutes les personnes directement chargées de mettre en œuvre ces démarches éco-exemplaires (responsable de service ou chargé de projets), ainsi qu'à tous ceux qui y sont impliqués à différents niveaux (politique ou administratif) : élu, directeur général, responsable financier, animateur de groupe de travail, informaticien, responsable de maintenance des locaux ou du parc de matériel, etc. L'exemplarité environnementale des pouvoirs locaux est une mission qui peut et doit, pour réussir, être endossée par une communauté d'intervenants.

TABLE DES MATIÈRES



Préface

Remerciement

Avant de commencer

Éléments de contexte

Enjeux de l'éco-exemplarité

Les EcoTeams dans les structures publiques en Wallonie

Rubrique Méthodologie

Engagement politique

Acteurs à mobiliser

Choix de la méthode

Champs d'action

Diagnostic

Sélection des membres

Lancement de la dynamique

Coproduction du plan d'actions

Évaluation

Communiquer en interne

Informar les acteurs du territoire

Échanger les expériences

Rubrique Thématique

Énergie

Papier

Mobilité

Eau

Déchets

Achats

Alimentation

Biodiversité

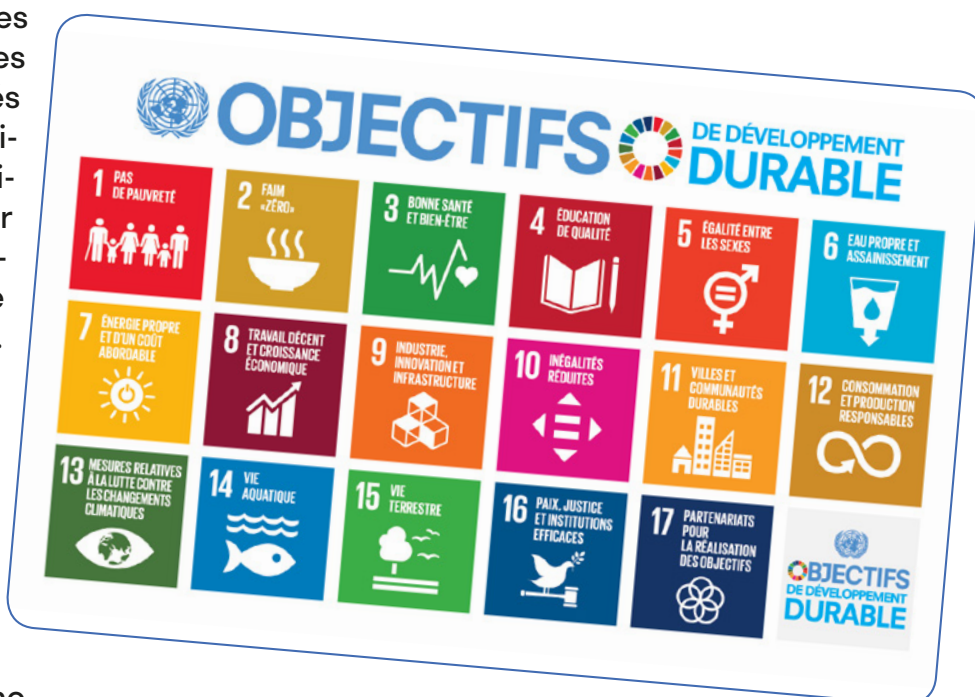
ENJEUX DE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ POUR LES POUVOIRS PUBLICS



→ Penser global...

Ces derniers siècles, notre société a réalisé des progrès remarquables. Hélas, certaines conséquences de ce développement ont aujourd'hui des répercussions néfastes. Notre mode de vie a un impact négatif non négligeable, notamment sur l'environnement.

La conscience est partagée, il est urgent et actuel de modifier nos modes de production et de consommation. Ainsi, depuis plus de 15 ans, des accords traitant des changements climatiques ont engagé un nombre important de pays dans la lutte contre la réduction des gaz à effet de serre. Plus récemment, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tous les États membres des Nations Unies se sont engagés à prendre les initiatives et décisions utiles pour imprimer une empreinte durable sur notre planète. Ce vaste agenda international est cadré par 17 objectifs à poursuivre pour rencontrer les défis majeurs en matière de développement économique, social, environnemental et de paix.



Ce programme peut véritablement devenir une « boussole » pour chaque pays.

En 2016, la Wallonie a inscrit ces **objectifs de développement durable** dans sa stratégie régionale. Elle y décline un plan d'actions selon 4 rubriques-phares : l'alimentation, l'énergie, les ressources et les actions transversales. Parmi les axes d'intervention principaux, on retrouve le renforcement de l'exemplarité des pouvoirs publics, la promotion de l'économie des ressources naturelles, l'encouragement à la mise en œuvre de modèles et pratiques innovants, ou encore le soutien aux pratiques participatives en matière de développement durable.

Une démarche d'éco-exemplarité, et plus spécifiquement l'EcoTeam, s'appuie sur ces 4 fondements.

→ ... agir local !

Le changement climatique est devenu une préoccupation essentielle et reconnue de tous. L'impact des collectivités sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'environnement en général est indéniable. C'est donc tout naturellement que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités, comme les autres acteurs, pour minimiser les conséquences de leurs multiples activités sur l'environnement.

À ces fins, les pouvoirs locaux disposent de leviers pour agir. La **notion d'éco-exemplarité** désigne ainsi l'ensemble des actions visant à limiter ces conséquences ainsi que les efforts de sensibilisation réalisés pour faire connaître ces actions des autres acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens, etc.) pour lesquels ils deviennent alors, à la fois, un exemple à suivre et une source d'inspiration.



Dans un tel processus, l'expérience acquise par l'institution lui permet de communiquer sur ses résultats, de gagner en légitimité et d'identifier de nouvelles pistes d'actions, voire de nouveaux acteurs partenaires pour étendre sa mobilisation.

La notion d'éco-exemplarité est étroitement liée à celle d'éco-responsabilité, à travers laquelle il s'agit d'offrir l'image d'une admi-

nistration plus responsable, économe et soucieuse des conséquences de ses activités en matière de durabilité.

→ L'éco-exemplarité c'est aussi de la bonne gouvernance

En déployant son dispositif d'éco-exemplarité, la structure publique va fédérer les agents autour d'un projet commun, d'une recherche collective de progrès et d'amélioration des conditions de travail. La transversalité peut alors pleinement s'exercer.

Par ailleurs, un pouvoir public peut aussi montrer l'exemple dans ses processus et sa dynamique de travail, en privilégiant :

- la concertation ;
- l'anticipation des impacts environnementaux, économiques et sociaux ;
- l'évaluation systématique ;
- l'amélioration continue.

L'intégration de ces principes dans la démarche d'exemplarité environnementale apportera une grande cohérence tant pour le personnel impliqué que pour les acteurs du territoire informés.

→ Comment s'engager sur la voie de l'éco-exemplarité ?

Les chemins pour développer une politique d'éco-exemplarité sont multiples. Certaines procédures peuvent toutefois paraître lourdes et peu adaptées aux modalités de fonctionnement d'une administration. La structure pourra choisir son dispositif selon l'approche qu'elle souhaite privilégier :



En permettant à un groupe de travail interne de porter la dynamique d'éco-exemplarité, la démarche a d'autant plus de chance de porter ses fruits si :

- les participants y adhèrent de façon volontaire et libre ;
- elle est soutenue par un coaching expert lors de son lancement ;
- elle permet au groupe qui la constitue d'être rapidement autonome ;
- elle exige l'implication de tous (politique et administration) ;
- elle est fondée sur la collaboration, l'enthousiasme, la créativité et la production de résultats concrets et visibles.

Finalement, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres dynamiques de projet, le processus devra permettre de :

- progresser par « petits pas » ;
- travailler sur les changements de comportement des élus et agents ;
- mettre en place des actions concrètes permettant de réduire les impacts sur l'environnement à différentes échelles de temps (court, moyen et long termes) ;
- ancrer des processus ayant un impact sur l'organisation et la culture interne de l'institution ;
- déployer une communication active en interne mais aussi vers le territoire, afin d'amplifier les effets de la démarche engagée.

→ Ce que les pouvoirs publics en disent...

« Après la relance d'une nouvelle opération de développement rural, la mise en place d'une EcoTeam au sein de l'administration nous a semblé une évidence : nous ne pouvions pas demander à la population d'être éco-responsable, si nous n'étions pas nous-même officiellement engagés dans une démarche éco-exemplaire. »

Référente interne de l'EcoTeam de Hotton

LES ECOTEAMS DANS LES STRUCTURES PUBLIQUES EN WALLONIE



→ Contexte

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont compris qu'en matière de bonnes pratiques environnementales, il faut non seulement montrer le chemin à suivre, mais aussi l'emprunter soi-même si l'on veut véritablement initier le changement dans les territoires.

Le **projet « EcoTeam »**, soutenu par la Wallonie depuis 2010, répond pleinement à cet enjeu, dans la mesure où il promeut les dispositifs locaux de planification portant des dynamiques d'éco-exemplarité, et structure la mise en réseau des pouvoirs publics autour de cette question.

Ces dernières années, la Stratégie Wallonne de Développement Durable (SWDD) et l'adoption d'Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'ONU, ont véritablement boosté les dynamiques d'exemplarité environnementale en Wallonie.

→ Une EcoTeam, c'est quoi ?

Dans son principe, le modèle EcoTeam (développé par le réseau international GAP, Global Action Plan¹) peut véritablement alimenter la stratégie d'éco-exemplarité des pouvoirs publics.

L'EcoTeam se concrétise par la mise en place d'un groupe de travail interne transversal qui élabore des actions en vue de permettre au personnel d'adopter des attitudes et gestes éco-responsables. Les membres de l'équipe, qui sont tous volontaires, démontrent une réelle motivation à mobiliser leurs collègues et ainsi diffuser ces pratiques plus durables.

Cette dynamique peut s'avérer vectrice de changement pérenne, surtout si elle est soutenue politiquement et dans la hiérarchie, et que des moyens appropriés (temps et argent) y sont affectés. La rubrique « [méthode](#) » précise ces aspects.



¹ www.globalactionplan.com/

→ Historique du projet en Wallonie

Depuis 2010, le projet wallon a parcouru différentes étapes. Schématiquement, les jalons principaux peuvent être résumés comme suit :

2010

- Expérience pilote en Wallonie – Implantation du dispositif dans 8 communes.

2011-2012

- Production de recommandations et outils de suivi.
→ Guide méthodologique + site Internet + capsules vidéos.

2013-2014

- Expérience pilote – Faciliter la mise en place d'une politique d'achats et commandes durables au sein de 6 communes.
→ Guide méthodologique
- Formation de futurs coaches EcoTeam.

2014-2018

- Constitution d'un réseau de pouvoirs publics éco-exemplaires :
→ Activités :
 - rencontre régionale de réseau – 12 réunions ;
 - accompagnement individuel – 15 structures ;
 - production de fiches de bonnes pratiques ;
 - ateliers thématiques - 2 sessions.

Hébergé par le site www.eco-team.be, plusieurs outils sont aujourd'hui disponibles :

- deux **guides** méthodologiques : celui-ci et un second qui traite de l'intégration de clauses ESE dans les marchés publics ;
- des fiches de **bonnes pratiques** qui décrivent comment mettre en place des actions en matière de mobilité, énergie, papier, eau, récupération de matériel de bureaux, comportements numériques, événement durable, et gestion des déchets organiques ;
- des capsules **vidéos** ;
- une **carte** interactive localisant l'ensemble des membres du Réseau wallon ;
- les comptes-rendus des **rencontres** régionales ;
- des **outils** créés par les EcoTeams et mis à disposition en guise d'inspiration ;
- des ressources **bibliographiques**.

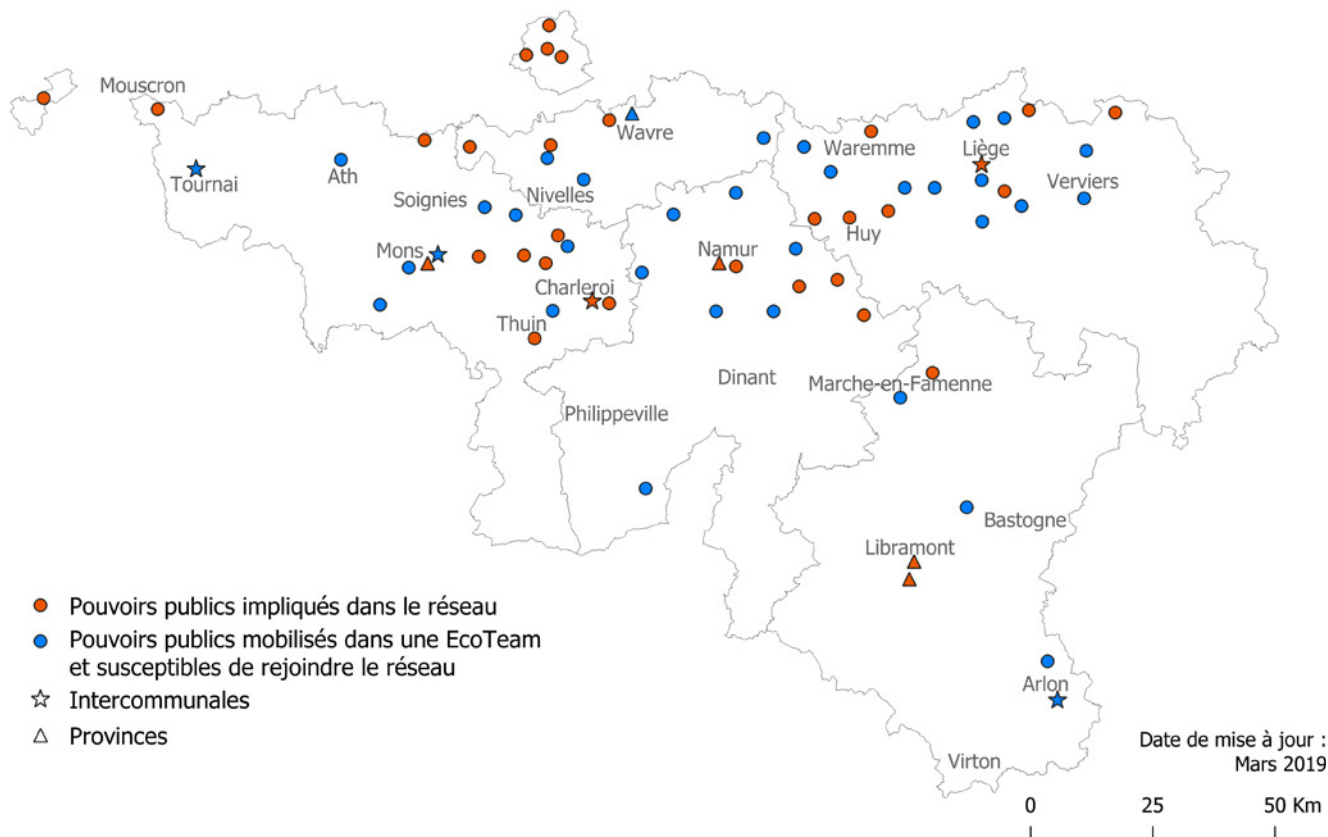
Avec les années, une communauté s'est ainsi créée autour de :

- la mise à disposition de divers outils ;
- l'organisation de moments de rencontre et de formation ;
- la programmation d'événements fédérateurs.

→ Le Réseau wallon des EcoTeams dans les structures publiques en 2019

Le processus est aujourd'hui en pleine montée en puissance, le nombre de membres ne cessant d'augmenter au sein du Réseau.

Réseau wallon des EcoTeams



La carte ci-dessus localise les membres impliqués dans le Réseau et ceux susceptibles de rejoindre la dynamique régionale, parce qu'ils ont l'intention de mettre en place la dynamique ou ont eu une EcoTeam par le passé, en permettant ainsi au Réseau de s'étoffer encore.

On dénombre 32 structures impliquées dans le Réseau et 37 susceptibles de le rejoindre à brève échéance.

Dans une recherche de cohérence, ces pouvoirs publics font inévitablement le lien avec d'autres opérations dans lesquelles elles peuvent être engagées par ailleurs. À titre d'exemple : Communes Zéro Déchet, programmation Pollec, Réseau des acheteurs publics responsables, Communes du Commerce équitable...

Il est donc indispensable que des porteurs de ce type de projets à caractère innovant et décloisonnant puissent participer à des travaux de mise en réseau, afin de limiter les phénomènes d'isolement, voire de perte de motivation. Le projet en 2019 soutient particulièrement la mise en réseau des membres.

→ Ce que les pouvoirs publics en disent...

Suite à des évaluations réalisées auprès de communes, CPAS, provinces, et inter-communales inscrites dans le Réseau wallon des EcoTeams, la plus-value d'un dispositif d'éco-exemplarité s'affirme sur plusieurs aspects et notamment :

- l'initiation ou le renforcement de la transversalité entre les services : meilleure connaissance des agents et de leur travail, facilité pour le développement de projets ;
- la responsabilisation des agents sur les comportements exemplaires à adopter en matière d'environnement ;
- et plus globalement, la stimulation d'une bonne gouvernance communale.



Le portage politique

→ Objectifs et enjeux

Mettre en place une EcoTeam est une démarche qui doit être soutenue par une décision des instances politiques et hiérarchiques de la structure (Collège communal/provincial, Conseil communal/provincial, etc.).

Cette validation est souhaitée pour plusieurs raisons :

- s'agissant d'une démarche éco-exemplaire, le portage politique doit être explicite de sorte que le personnel perçoive l'importance accordée à la démarche par les élus et les directeurs ;
- s'agissant d'un projet qui implique le personnel dans un rôle et des tâches qui sortent de sa mission de base, il est nécessaire que le mandat qui lui est confié dans ce contexte soit officialisé ;
- la mise en place d'une EcoTeam et la réalisation du plan d'actions qui en découle nécessitent des moyens. Il est important que le temps consacré à l'EcoTeam soit estimé à sa juste mesure et que les actions portées par le groupe bénéficient des soutiens (financiers, matériels) adéquats pour se déployer.



→ Dans la pratique... comment faire ?

La manière la plus simple de procéder est d'inscrire un point « EcoTeam » à l'ordre du jour des réunions de direction et instances politiques. Il sera alors question de marquer leur accord sur des points très précis tels que :

- la date de lancement de l'EcoTeam ;
- les critères de sélection des membres de ce groupe de travail (ex. : 1 personne par service, participation sur base volontaire) ;
- l'autorisation, donnée aux membres de l'EcoTeam, de se réunir :
 - durant leur temps de travail ou sur leur temps de midi ;
 - à concurrence de x réunions (par mois, par trimestre) ;
 - en bénéficiant (ou pas) d'une collation à charge de la commune ;
- l'allocation d'un budget utile au déploiement de certaines actions.

Ce **relais vers les instances politiques et hiérarchiques** de la structure est certainement indispensable au lancement du processus mais également, de manière régulière, durant sa phase de déploiement. Dans certains cas, l'accord devra être obtenu pour chaque action initiée, ce qui peut s'avérer contraignant. Dans d'autres circonstances, un accord global sera donné pour l'ensemble du programme d'actions arrêté, l'équipe étant ensuite autonome pour la mise en œuvre. Cette configuration, qui est plus souple, ne doit toutefois pas empêcher le référent de l'EcoTeam de présenter régulièrement un état d'avancement du travail mené, en mettant en évidence les résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus.

Le maintien du contact avec les instances politiques et hiérarchiques de la structure **favorise la reconnaissance et, par conséquent, la légitimité** de l'EcoTeam dans le temps.



Points d'attention

- Les changements de mandature peuvent constituer une menace pour la pérennité de l'EcoTeam. En dédiant une fiche projet à l'EcoTeam dans un outil de planification propre à l'administration, ce risque se voit limité. À titre d'exemple, le volet interne du Programme stratégique transversal, dépendant du Directeur général, se prête particulièrement bien à cela.
- Dans certains appels à projets dont pourrait bénéficier l'EcoTeam, l'octroi d'un subside est conditionné par la consultation et l'approbation des instances politiques et hiérarchiques de la structure. Il s'agit donc d'inclure cette étape dans le rétroplanning de la demande de subvention.

→ Témoignage

À Chaudfontaine, l'EcoTeam bénéficie d'un cadre et d'une légitimité au travers d'une charte éco-responsable approuvée par le Collège communal, en réponse à l'un des objectifs stratégiques de son Agenda 21 local. Ce document invite l'ensemble du personnel communal à participer au développement durable dans son travail quotidien à travers quelques engagements et des gestes concrets. Plus récemment, la redynamisation de l'EcoTeam a été reprise dans la déclaration de politique communale pour inciter le personnel à donner l'exemple.



Les acteurs de l'EcoTeam

→ Objectifs et enjeux

La réussite d'une EcoTeam nécessite l'intervention de nombreux acteurs qui, à des degrés divers, ont chacun une place à prendre pour la réussite finale du projet.



→ Dans la pratique... comment faire ?

Les acteurs suivants sont susceptibles d'intervenir dans le processus :

Référent interne

Il s'agit du responsable du projet de mise en place d'une EcoTeam au sein de la structure. Il doit entretenir la mobilisation des membres de cette EcoTeam, gérer les réunions de projet, jouer le rôle d'interface avec les instances politiques et hiérarchiques, s'assurer du bon déploiement des actions envisagées et coordonner la communication des résultats de ces actions.

Élus

Les élus doivent bien évidemment être à l'initiative de la démarche. S'agissant d'un projet d'exemplarité, le rôle des élus dans la réussite finale de l'EcoTeam est particulièrement important. Dès la mise en place de l'EcoTeam, les instances politiques (Collège, Conseil communal, etc.) doivent, en effet, témoigner de manière visible leur soutien à l'initiative, afin de motiver le personnel à s'y impliquer. Ensuite, lorsque des actions sont progressivement mises en place, il est primordial que les élus y adhèrent de manière tout aussi visible et montrent l'exemple. Enfin, les élus peuvent également jouer un rôle d'interface entre l'EcoTeam et la population, en mettant en avant les progrès réalisés. Une telle démarche contribue à promouvoir l'image d'une commune, CPAS, province ou intercommunale, respectueuse de l'environnement et encourage les citoyens à s'en inspirer à titre personnel.

Administration

Le modèle « EcoTeam » est directement basé sur la participation du personnel qui élabore et implémente le plan d'actions. Tous les services peuvent être impliqués dans l'EcoTeam : informatique, achat, finances, urbanisme, travaux, enseignement, entretien, etc.

Service Communication

Pierre angulaire de la réussite de l'EcoTeam, la communication autour du projet lui-même, de la composition de l'équipe mise en place et des actions envisagées, est primordiale. De plus, il est très important que l'EcoTeam entretienne, tout au long du processus d'élaboration et d'implémentation de son travail, des interactions étroites avec le reste du personnel, de manière à nourrir la démarche avec les apports de chacun, et à faciliter l'adhésion aux actions. À ces fins, le Service Communication peut s'avérer un adjuvant efficace de l'EcoTeam.

Accompagnateur externe

Le référent interne a la possibilité de se faire accompagner durant la phase de mise en place de l'EcoTeam. Dans ce cas, l'accompagnateur externe assurera un rôle de « coach » méthodologique et thématique, dont la mission reste, à terme, l'autonomisation de l'EcoTeam.

Citoyens

Les actions mises en place par l'EcoTeam ont également pour objectif d'être communiquées vers la population, afin de renforcer le rôle d'exemple de la commune et d'amplifier les impacts des actions, en inspirant les citoyens dans leur propre démarche.

Pour aller plus loin sur la communication en interne et à l'égard des acteurs du territoire, consultez la rubrique « [Communiquer sur la démarche d'éco-exemplarité](#) ».

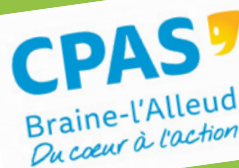


Points d'attention

- La désignation du référent interne de l'EcoTeam doit être annoncée de manière officielle à l'ensemble du personnel afin d'asseoir sa responsabilité dans la gestion de ce projet.
- Les membres de l'EcoTeam doivent être recrutés sur base volontaire : leur implication et leur motivation n'en seront que plus grandes.
- Il est important de constituer une EcoTeam la plus transversale possible en y incluant des représentants des différents services communaux.
- La composition de l'EcoTeam doit être connue du personnel. À ce propos, toutes les actions pour la rendre visible sont intéressantes, surtout en début de processus, ou lorsque de nouveaux membres s'impliquent.
- L'accompagnateur externe n'est pas indispensable à la bonne mise en œuvre de l'EcoTeam. Celui-ci peut toutefois proposer des balises méthodologiques et thématiques appréciables au lancement du processus.

→ Témoignage

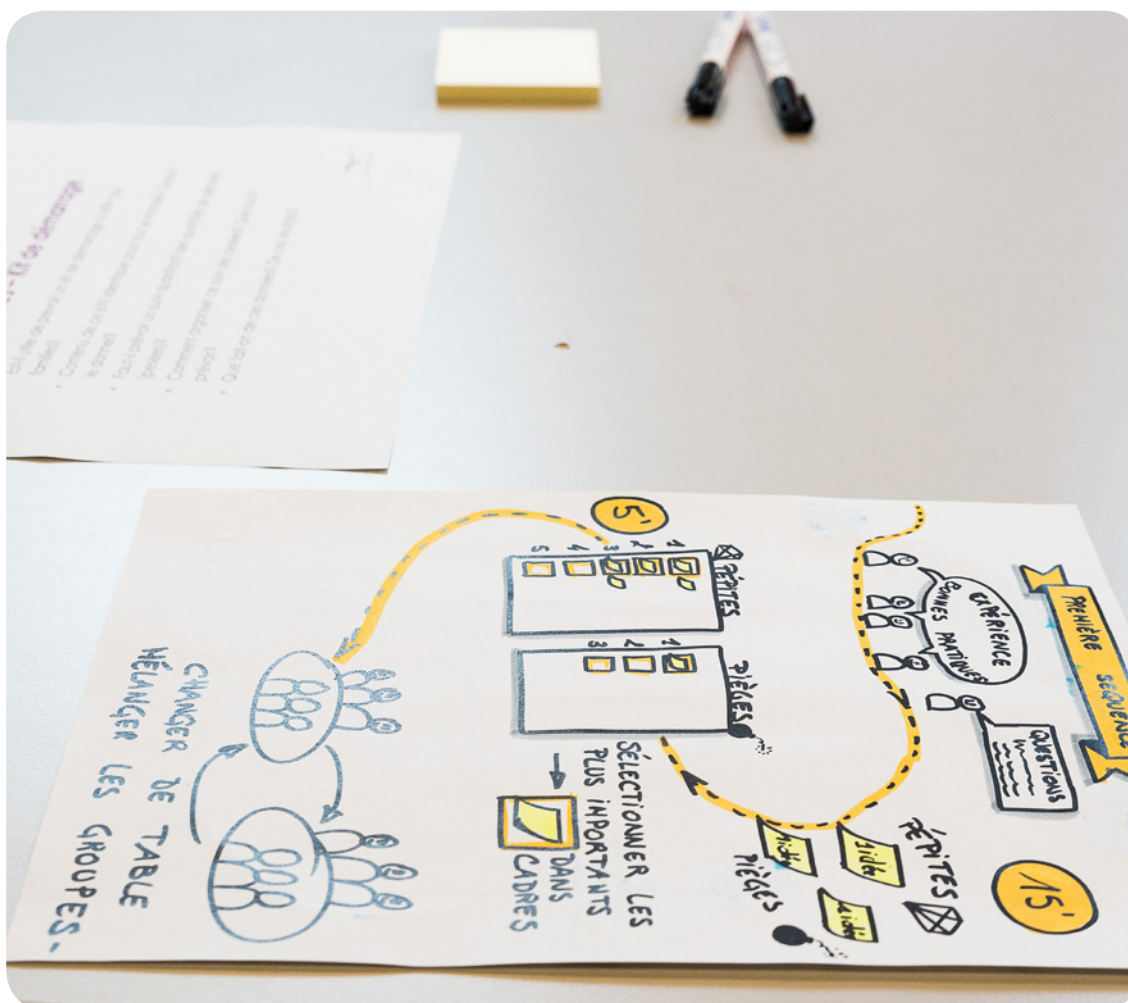
Au CPAS de Braine-l'Alleud, pour déployer son programme d'actions, l'EcoTeam a établi différents partenariats : avec l'administration communale (pour collaborer avec le Service Communication, les conseillers environnement et mobilité), avec le Service Public Fédéral et l'Agence wallonne pour la sécurité routière (pour la mobilité), avec la compagnie des eaux (pour des actions promotion de l'eau du robinet). Ces échanges fructueux ont donné toute l'envergure utile aux actions de l'EcoTeam.



Le choix de la méthode

→ Objectifs et enjeux

Dans son principe, le modèle EcoTeam a pour objectif **d'impliquer directement le personnel de l'administration**, autant dans l'identification des impacts à minimiser (diagnostic) que dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions correctif. Dans les faits, mettre en place une démarche d'éco-exemplarité au sein de l'administration peut se faire de différentes manières, pour peu qu'elles poursuivent ce même objectif et s'appuient sur une méthode de travail la plus participative possible.



→ Dans la pratique... comment faire ?

Dans la pratique, il est courant de voir émerger au sein des administrations, des groupes de travail internes qui traitent de thématiques ciblées (ex. : réduction des déchets, réduction des consommations d'énergie, marché public durable) et dont le fonctionnement est proche de l'EcoTeam. Si leurs animateurs n'ont pas forcément été formés au modèle EcoTeam en tant que tel, leur mode d'intervention n'en reste pas moins tout aussi pertinent.

En effet, mettre en place une démarche éco-responsable au sein d'une administration nécessite un certain nombre de « balises » **structurant la démarche**, qui peuvent être résumées comme suit :

- un engagement clair des élus (ou portage politique) ;
- le pilotage du projet par un référent qui peut être un animateur membre de l'administration formé à ces fins et/ou un coach externe ;
- la réalisation d'un diagnostic, mettant en lumière de façon objective, à la fois les points d'amélioration (faiblesses, menaces) et les situations favorables (atouts, opportunités) sur lesquelles appuyer les actions ;
- l'élaboration d'un plan d'actions directement porté et implémenté par les membres du groupe de travail (l'animateur se contentant de jouer un rôle de catalyseur) ;
- le suivi des actions (indicateurs à l'appui) pour établir les liens utiles avec les performances environnementales de la structure ;
- une communication sur les actions et les résultats pour maintenir la dynamique, valoriser et motiver les membres.

Par ailleurs, **d'autres variantes pourront être observées sur le plan méthodologique** sans pour autant remettre en cause le processus global engagé. Ainsi, la réalisation d'un scan comportemental, préconisé pour mettre en place une Eco-Team, peut être remplacé, ou complété, par d'autres outils d'analyse tels que :

- les Eco-cartes¹ : cet outil permet de représenter schématiquement les pratiques et les problèmes environnementaux à des endroits précis (lieux de stockage, poste de travail...) avec l'ensemble des travailleurs ;
- les Cartes Météo : cet outil se présente sous la forme d'un questionnaire d'enquête et permet d'évaluer les pratiques internes de l'administration à l'aide de pictogrammes météo.

Ces outils poursuivent le même objectif : impliquer le personnel de l'administration dans la réalisation d'un diagnostic partagé.

Dans le même ordre d'idées, l'élaboration du plan d'actions pourra être le fruit de réunions de travail de l'EcoTeam dans son intégralité ou de sous-groupes thématiques dont la fréquence et les modalités de rencontres seront variables selon le degré d'avancement repris au tableau de bord de l'EcoTeam.

1 Voir www.mwq.be/servlet/Repository/?IDR=2330



Points d'attention

- Quel que soit le processus (ex. : EcoTeam, groupe de travail), l'animateur ou le référent veillera à favoriser la créativité, la collaboration, et la co-construction d'actions concrètes en faveur de l'environnement. Cette démarche est essentielle pour obtenir l'adhésion du personnel.
- Idéalement, le référent sera familiarisé avec les techniques d'animation pour encourager les participants à donner le meilleur d'eux-mêmes et à collaborer ensemble pour implémenter le plan d'actions (participation, intelligence collective).
- Quelle que soit la thématique environnementale abordée en priorité, le référent veillera à élargir le périmètre d'action de l'EcoTeam ou du groupe de travail pour favoriser une approche transversale impliquant un maximum de services.

→ Témoignage

À Thuin, en guise de diagnostic, la commune a adressé un scan comportemental à l'ensemble du personnel par voie informatique et papier. Les résultats ont mis en évidence à la fois des bonnes pratiques à valoriser mais aussi des marges de progression par exemple en matière de gestion des déchets, de mobilité, d'alimentation durable et de gestion de l'eau. L'EcoTeam a défini et mis en place de nombreuses actions telles que l'installation d'une armoire à dons, d'un compost collectif, l'organisation d'activités de sensibilisation, la mise en place de commandes de paniers de légumes groupés... et elle ne compte pas s'arrêter là !



Le champ d'actions

→ Objectifs et enjeux

L'EcoTeam a pour objectif d'identifier et mettre en place des actions pour minimiser l'impact environnemental de l'institution.

Mettre en place une EcoTeam peut s'avérer complexe lorsque les services de l'administration sont répartis sur différents sites physiques, parfois éloignés les uns des autres ou lorsque les activités intrinsèques de ces services sont très différentes. De même, il est évident que les employés administratifs ne rencontrent pas les mêmes soucis et contraintes que les pompiers, les directeurs d'école ou encore les employés des services techniques.

Par ailleurs, pour éviter la dispersion et la redondance avec les missions propres aux services, la **nature et le périmètre des actions issues de l'EcoTeam doivent être définis**.



→ Dans la pratique... comment faire ?

L'EcoTeam peut concerner l'ensemble des services de la structure ou ne cibler qu'un service ou un bâtiment à la fois. Il peut s'agir d'un lieu physique (un service, un bâtiment, un groupe de bâtiments ou de sites) ou d'une entité institutionnelle dont la gestion relève d'une même direction, d'un même service.

Il va de soi que la **complexité de la mise en place d'une EcoTeam** sera étroitement liée au périmètre choisi. Dès lors, il peut être utile, dans un premier temps, de lancer l'EcoTeam sur un périmètre réduit. Le choix de sites pilotes permet, à cet effet, d'éprouver la méthodologie pour pouvoir la reproduire ensuite de manière plus robuste et adaptée.

Différents critères pourraient être pris en compte pour arrêter de façon pertinente le périmètre d'intervention de l'EcoTeam :

- le caractère « emblématique » du lieu (ex. : le bâtiment principal de la Maison communale, le Service Environnement) ;
- le caractère homogène des activités (ex. : services administratifs, services techniques, CPAS, etc.) ;
- le nombre d'employés et d'ouvriers impactés par l'EcoTeam ;
- la motivation des agents ou des services, eu égard à leur corps de métier (ex. : Service Environnement, Service Mobilité, Service Energie...).

Le champ des actions issues d'une EcoTeam peut aussi être défini. Elle agira de préférence sur des actions favorisant les changements de comportement. Elle s'attachera à comprendre comment le personnel se comporte sur son lieu de travail, et ainsi à définir des initiatives qui peuvent influencer favorablement ces usages pour un meilleur respect de l'environnement, sans perte de confort de travail. Le programme d'actions s'attachera par exemple à :

- sensibiliser et former les agents pour leur faire adopter des comportements plus réfléchis ;
- créer de nouveaux outils ;
- adapter des procédures de travail.

À l'inverse, des actions impliquant de gros investissements et aménagements techniques peuvent être identifiées par l'EcoTeam, mais leur mise en œuvre ne sera pas de son ressort.



Points d'attention

- Définir le champ d'action en fonction des spécificités propres à l'institution (nombre d'employés, répartition des services dans plusieurs bâtiments, etc.).
- Dans le cas où plusieurs sites sont concernés par l'EcoTeam, s'assurer que le groupe soit bien composé d'un relais pour chacun des bâtiments.
- Identifier un site pilote particulièrement propice à l'implémentation d'une EcoTeam avant de l'étendre à d'autres sites.
- Ne pas inclure les bâtiments scolaires dans le champ d'action de l'EcoTeam « traditionnelle », et réserver à ce secteur une approche dédiée (avec une dimension pédagogique), impliquant activement élèves et parents d'élèves.

→ Témoignage

À Gesves, l'EcoTeam s'est formée autour d'une préoccupation prioritaire, le zéro déchet. Le diagnostic s'est d'ailleurs fait à l'aide d'un questionnaire spécifique à cette thématique. L'équipe est composée de travailleurs communaux et du CPAS qui viennent de 5 bâtiments : 2 écoles communales, la bibliothèque communale et le CPAS/PCS, l'administration communale, et une résidence pour personnes âgées gérée par le CPAS. Après l'analyse du questionnaire, des actions différentes ont été proposées pour chaque bâtiment. Des sous-groupes de travail (en incluant les techniciennes de surface) se sont constitués au sein de chaque bâtiment.



Le diagnostic

→ Objectifs et enjeux

La première étape de mise en œuvre de l'EcoTeam passe par la réalisation d'un diagnostic dont le but est de **faire apparaître les comportements** encourageants **du personnel** ou, à l'inverse, ayant un impact défavorable sur l'environnement.

L'intérêt du diagnostic est de **mettre en évidence les points forts et les points faibles** des pratiques déjà en place au sein de l'administration. Le plan d'actions découlera notamment des résultats de cette première analyse.

Cet état des lieux préalable a également pour objectif de **faire savoir au personnel** qu'une démarche d'éco-exemplarité est en train de se mettre en place. Elle pourra également être associée à un appel à candidatures pour recruter les personnes volontaires souhaitant s'impliquer ultérieurement dans l'EcoTeam.



→ Dans la pratique... comment faire ?

L'outil généralement utilisé pour réaliser le diagnostic préalable à la constitution d'une EcoTeam est le scan comportemental¹.

Celui-ci se présente sous la forme d'un questionnaire d'enquête individuel, à compléter par chaque travailleur. L'analyse du questionnaire permet également de mettre en évidence la proportion des employés prêts à modifier leurs comportements en faveur de l'environnement, et les thématiques susceptibles d'offrir le plus de possibilités de changement.

Le questionnaire est administré, de façon anonyme, à l'ensemble du personnel inclus dans le champ d'action de l'EcoTeam. En effet, plusieurs variantes du questionnaire sont conçues en fonction des publics visés par l'enquête : administratif, technique, ouvrier... À chacun de ces publics sont, en effet, assignées des tâches différentes. Par conséquent, des comportements et usages différents en découlent sur le lieu de travail.

Outre les perceptions du personnel communal à l'égard des différentes thématiques environnementales, le référent EcoTeam pourra également s'intéres-

¹ Téléchargeable sur le site www.eco-team.be

ser à des données plus « techniques ». L'utilisation d'Eco-cartes² permet, par exemple, de représenter schématiquement, et de manière participative avec les travailleurs concernés, des dysfonctionnements environnementaux à des endroits précis (lieux de stockage, poste de travail...). Cet outil est également très adapté pour identifier des problèmes liés à la sécurité et l'hygiène (ex. : présence d'une prise à proximité d'un point d'eau, vétusté d'un extincteur, etc.).

2 Voir www.mwq.be/servlet/Repository/?IDR=2330



Points d'attention

- Le scan comportemental peut être diffusé par voie électronique ou sous format papier.
- Pour réaliser un scan comportemental sous format électronique, différents logiciels gratuits permettent de faire une analyse automatique des résultats (ex. : Google Forms ou encore le site www.limesurvey.org), ce qui réduit considérablement le temps à y consacrer.
- L'outil de diagnostic sera adapté en fonction du contexte et des publics ciblés :
 - si le site choisi pour lancer l'EcoTeam compte un nombre limité de personnes (moins de 20 personnes par exemple), il sera opportun d'opter pour un autre outil. Le référent pourra avoir recours aux cartes météo (voir fiche « [le choix de la méthode](#) ») ou mettre en place un groupe de travail interne dédié, en ayant au préalable organisé une séance d'information pour présenter le projet;
 - si la démarche éco-exemplaire vise une thématique précise dans un premier temps (ex. : le zéro déchet), le questionnaire pourra être adapté dans ce sens;
 - un formulaire papier sera privilégié pour les catégories d'agents qui n'ont pas ou peu accès à l'informatique. L'administration du questionnaire en face-à-face permet aussi de toucher des personnes qui, bien qu'y ayant accès, ne sont pas familiarisées à ce type d'outil.

→ Témoignage

À Rixensart, le référent interne a réalisé son diagnostic des comportements environnementaux à l'aide du questionnaire scan. La volonté était d'aborder tous les comportements pouvant avoir un impact sur l'environnement. Le scan était approprié en ce sens. Il a été envoyé par mail à l'ensemble des agents et en version papier aux travailleurs ne disposant pas d'un ordinateur comme outil de travail (personnel d'entretien et ouvriers).



La sélection des membres de l'EcoTeam

→ Objectifs et enjeux

Si le scan comportemental permet essentiellement de faire émerger des perceptions et des comportements individuels, une administration éco-exemplaire a, par définition, pour ambition de promouvoir également des pratiques qui touchent l'ensemble du personnel. L'EcoTeam possède cette **dimension transversale et collective**. C'est pourquoi la sélection de ses membres répond à un double défi : recruter un groupe de personnes représentatif des différents services (ou directions) de l'administration, tout en recourant à un nombre limité de personnes.



→ Dans la pratique... comment faire ?

Les réunions de travail de l'EcoTeam sont basées sur le **brainstorming et les échanges entre membres**. Afin de laisser la place nécessaire à chacun pour s'exprimer et permettre un maximum d'interactions constructives, le nombre idéal de participants en réunion se situe entre 6 et 12 personnes. Tenant compte des absences potentielles, pour maintenir une taille de groupe suffisante, prévoir une équipe de minimum 8 personnes et maximum 15 personnes semble une base de travail solide. Dans ce cas, certains participants peuvent avoir le titre de suppléant, et travailler en binôme avec un collègue membre de l'EcoTeam (qui sera la seule présente en réunion), pour pouvoir le remplacer au besoin.

Le référent peut **recruter les participants de différentes façons**. La plus courante est d'utiliser l'étape du diagnostic pour faire un appel à candidatures. Le scan comportemental comprendra alors une dernière question permettant aux répondants de manifester, le cas échéant, leur intérêt à rejoindre la dynamique EcoTeam. Cela peut également se faire à l'occasion d'une séance d'information collective durant laquelle le référent présente les résultats du diagnostic, explique en quoi consiste l'EcoTeam et en profite pour faire un appel à candidatures.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- le nombre de candidatures volontaires se situe entre 8 et 15 personnes et plusieurs services différents sont représentés : bravo, vous avez votre EcoTeam !;
- les candidatures proviennent toutes du même service ou sont inférieures à 8 personnes. Vous devrez alors prendre votre « bâton de pèlerin » et faire le tour des différents services afin de bien expliquer le concept de l'EcoTeam, le temps nécessaire à y consacrer, le fait que le projet est validé et soutenu par le Collège communal... en espérant ainsi déclencher de nouvelles vocations;
- le nombre de candidatures volontaires est supérieur à 15 personnes : un choix devra être opéré. L'important est de constituer une équipe mixte offrant un large éventail de points de vue sur la structure (différents services, différents niveaux hiérarchiques, années d'ancienneté différentes.).

Finalement, la composition de l'EcoTeam sera officiellement **validée par les instances hiérarchiques de l'institution** et communiquée à l'ensemble du personnel.





Points d'attention

- L'EcoTeam est une équipe qui vit ! Au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions, d'autres collègues vont se montrer intéressés par le projet. Il est tout à fait envisageable (voir souhaitable) d'accueillir de temps en temps des nouveaux membres au sein de l'EcoTeam, que ce soit en suppléance ou en remplacement de membres partis ou souvent absents... Par contre, il faut garder à l'esprit qu'il est contre-productif de travailler avec un groupe rassemblant plus de 12 personnes.
- La participation directe des élus n'est pas indispensable mais envisageable. Elle peut avoir un effet positif sur le déploiement des actions (l' élu joue un rôle non négligeable de « courroie de transmission »), à condition que leur présence ne soit pas trop « dirigiste » et que les échanges et discussions entre les membres restent très ouverts et sans tabou.
- D'autres acteurs peuvent utilement intégrer l'EcoTeam de manière ponctuelle en fonction des actions envisagées en cours de processus (ex. : CPAS, PCS, bibliothèque, centre culturel, centre sportif, parc naturel, etc.). Ils seront alors considérés comme des personnes-ressources associées à une thématique ou une action plus spécifique.

→ Témoignage



« Nous sommes plusieurs institutions publiques et entreprises à partager un grand bâtiment à Libramont. Malgré les diverses autorités dirigeantes et certaines divergences dans nos habitudes de travail, notre motivation pour une co-gestion durable du bâtiment nous rassemble. C'est pourquoi, dans une initiative commune avec la CCILB (Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg Belge), une EcoTeam mixte, composée de représentants des différents locataires du bâtiment, a été lancée en 2014. »

Référente interne de l'EcoTeam de Libramont, pour la Province du Luxembourg

Le lancement de l'EcoTeam

→ Objectifs et enjeux

La réunion de lancement poursuit différents objectifs :

- permettre au référent interne et à l'accompagnateur externe éventuel de **faire connaissance** avec les membres ;
- **clarifier les motivations** de chacun à participer à l'EcoTeam ;
- **identifier les problématiques** propres à la situation de l'institution, sur base de l'analyse des résultats du diagnostic (scan comportemental) et des motivations exprimées par les membres ;
- **créer un sentiment d'appartenance** : faire prendre conscience aux membres qu'ils font désormais partie d'une équipe.



→ Dans la pratique... comment faire ?

Après un rappel des objectifs de l'EcoTeam et de son fonctionnement, le référent interne (ou l'accompagnateur externe) invite les participants à se présenter et à verbaliser leurs motivations, attentes et craintes vis-à-vis du projet.

Le travail concret de l'EcoTeam commence par une présentation des résultats du diagnostic (scan comportemental par exemple).

Les résultats de l'enquête ainsi que les différents commentaires exprimés par les répondants (via les questions ouvertes) vont permettre à l'équipe de sélectionner les thématiques qui seront prioritairement traitées lors des réunions suivantes. Les thématiques habituellement abordées en priorité sont : les consommations d'énergie, d'eau, de papier... la gestion des déchets, la mobilité, les achats de fournitures...

Cependant, suivant le contexte et les spécificités de l'institution, d'autres thématiques pourraient également être prises en considération (ex. : la biodiversité, l'alimentation, le zéro déchet, etc.).

Le référent EcoTeam invite ensuite plusieurs volontaires à constituer un groupe de « préparateurs ». Comme leur nom l'indique, ceux-ci auront pour mission de préparer la réunion suivante en collectant les données utiles, propres à l'institution, et qui concernent la thématique qui sera abordée en premier lieu. Il appartient au référent de l'EcoTeam de fournir aux préparateurs la liste des données à réunir. Cette information peut être reprise dans un carnet de bord qui répertorie les indicateurs pertinents en lien avec chaque thématique de travail.

Enfin, les membres de l'EcoTeam vont déjà, et en priorité, **traiter la question de la communication**. Ils se voient notamment confier la tâche de se choisir un logo et, éventuellement un slogan, qui permettront aux collègues non impliqués d'identifier l'action portée par le groupe. La collaboration du Service Communication sera sollicitée si celui-ci n'est pas déjà représenté autour de la table.

La réunion de lancement se termine en fixant un calendrier de travail (fréquences des rencontres et dates pour la prochaine réunion).





Points d'attention

- La réunion de lancement peut également débuter par une introduction à la thématique du développement durable. Une manière pertinente de le faire consiste à présenter des concepts tels que l'« empreinte écologique » et l'« empreinte eau », avec, en support, l'utilisation de films, documentaires, livres, entretiens avec des personnes emblématiques qui portent des messages en lien avec le développement durable. L'idée est de déterminer le niveau de connaissance des membres (qui a vu tel film ? qui a lu tel livre ?...) et de leur faire prendre conscience de l'étendue de ce domaine. Ce type d'introduction permet de lancer des échanges et de stimuler les réactions et commentaires de la part des membres, ce qui est l'essence même du travail de l'EcoTeam.
- Afin de motiver la participation, il est préférable que les réunions de l'EcoTeam se tiennent pendant les heures de bureau. Il est toutefois possible de les tenir en partie durant la pause de midi, de 12h00 à 14h00 par exemple (dans ce cas, offrir les sandwiches aux membres de l'EcoTeam est un plus apprécié !).
- Le groupe peut aussi décider d'organiser un événement de lancement de l'EcoTeam à l'attention de l'ensemble du personnel dans le but de présenter l'équipe, de restituer certains éléments intéressants du diagnostic, et d'introduire les thématiques qui seront prochainement traitées par l'EcoTeam.

→ Témoignage

À la Province de Namur, après avoir réalisé une importante enquête sur les comportements environnementaux des agents, le référent interne a organisé un petit-déjeuner, en guise de séance d'information présentant les résultats du diagnostic. À l'occasion de cet événement convivial, l'appel à candidatures a été lancé en vue de constituer l'EcoTeam.



PROVINCE
de **NAMUR**

Les réunions thématiques

→ Objectifs et enjeux

Les réunions thématiques s'inscrivent dans une logique de coproduction. Elles ont pour objectifs de :

- cibler les faiblesses rencontrées par la structure, par thème spécifique, et de proposer des solutions adaptées à chaque situation ;
- déterminer les actions de communication/sensibilisation qui seront mises en place pour :
 - faire connaître l'EcoTeam et les actions organisées ;
 - s'assurer que les collègues de travail ne faisant pas partie de l'EcoTeam s'approprient les actions proposées et posent effectivement les gestes espérés.



→ Dans la pratique... comment faire ?

Après une introduction générale et un focus, par le référent, sur les résultats du diagnostic propres à la thématique examinée, les préparateurs présentent les données objectives qu'ils ont pu collecter sur le sujet (ex. : relevé des consommations, nombre d'ordinateurs, coût annuel de l'achat de papier, clauses de cahier des charges...).

Ensuite, l'animation d'une séance de brainstorming va inciter les membres de l'EcoTeam à imaginer une palette de solutions à mettre en place. Les actions envisagées pourront être de tous types :

- **actions de communication** : dans le but de faire connaître l'EcoTeam sans spécialement cibler une problématique (ex. : « l'EcoTeam : c'est quoi ? C'est qui ? ») ;
- **actions de sensibilisation** : pour susciter une prise de conscience et inciter au changement de comportement en diffusant des messages relatifs aux « éco-gestes » (par le biais d'affiches, mails, chartes d'engagement...) ;
- **actions de terrain** : l'objectif sera d'apporter des solutions « techniques » (ex. : distribution de multiprises avec interrupteur pour limiter la consommation électrique d'appareils en veille, placement de bouteilles dans les réservoirs des WC pour diminuer les quantités d'eau consommées par chasse tirée, etc.). Ces actions facilitent le passage à l'acte car elles donnent au personnel les moyens de modifier plus facilement son comportement. Mais, il est toujours important de les accompagner d'actions de communication et/ou de sensibilisation pour atteindre un maximum d'efficacité et ainsi ancrer le changement dans la durée ;
- **actions de lobbying** : l'EcoTeam n'a pas de prise directe sur certaines actions (ex. : insertion de clauses environnementales dans les cahiers des charges, changement de fournisseur d'électricité pour un fournisseur « vert », etc.). Une EcoTeam dont la légitimité est reconnue peut néanmoins faire du lobby auprès des instances compétentes, avec une probabilité réelle de se faire entendre.

Pour chacune des actions, il sera question de préciser :

- la personne responsable de l'action. C'est elle qui devra assurer le bon déroulement de l'action, prévoir des rencontres avec les membres participants, assurer le respect des délais ;
- les membres qui participent à l'action (contributeurs) ;
- les contraintes et résistances à lever (accord de la hiérarchie et des élus, moyens à mobiliser, collègues à convaincre) ;
- les délais à respecter pour la mise en place de l'action ;
- les indicateurs de réalisation et de résultats.

Consacrer une séance de travail à **l'organisation de la communication interne** (avec le Service Communication) afin de guider les membres de l'EcoTeam vers des outils de communication engageante, en fonction de l'existant, des types d'actions envisagées par l'EcoTeam, de la culture de travail de la structure, etc.

Deux **possibilités de planification** existent, par ailleurs :

- planifier les actions en fonction des contraintes et opportunités (accord hiérarchique, mobilisation de personnes-ressources, budget disponible, etc.), indépendamment de la thématique qu'elles concernent ;
- planifier les actions par thématique sur un temps donné : cette configuration a l'avantage de mettre l'accent sur la communication autour du sujet, de créer un « bruit de fond », qui soutiendra les actions mises en place.



Points d'attention

- Commencer par les actions les plus faciles à mettre en œuvre et pouvant livrer des résultats visibles rapidement. Ensuite, avancer, pas à pas, vers les actions plus complexes, qui nécessitent une préparation plus importante et/ou manifesteront leurs résultats à plus long terme.
- Utiliser les indicateurs de réalisation et de résultats pour communiquer en interne sur les actions réalisées.
- Laisser libre cours à l'imagination est fondamental dans la démarche. Lors d'un brainstorming, toutes les idées sont bonnes, dans un premier temps. C'est par la suite qu'un tri sera effectué pour ne conserver, de commun accord entre les membres, que les idées comportant un réel caractère de faisabilité et de pertinence.
- Faire appel à des personnes-ressources peut être très utile pour approfondir certaines thématiques. Par exemple, le conseiller en énergie, le responsable des achats...
- Planifier les réunions thématiques avec un intervalle de 5 semaines environ pour laisser le temps aux préparateurs de réunir toutes les données utiles. Ce délai est aussi précieux pour les personnes en charge de l'implémentation des actions.
- Rédiger un compte-rendu de chaque réunion reprenant les informations échangées, les idées évoquées dans le brainstorming ainsi qu'une liste claire des actions retenues par l'EcoTeam.

→ Témoignage

«Pour co-construire notre plan d'action, nous avons innové en utilisant une technique d'animation participative et créative : le World Café. Le principe est de discuter en petits groupes autour d'une question et de changer régulièrement de question et de groupe en repartant de ce qui a été amené précédemment. Après 1h, nous avons déjà 60 actions ciblées sur les 2 thématiques prioritaires que nous avons identifiées lors de notre 1^{re} réunion. »

Référent interne de l'EcoTeam du CPAS de Braine-l'Alleud.



→ Objectifs et enjeux

La méthode EcoTeam s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue**. Pour apprécier le chemin parcouru, il y a lieu d'identifier « ce qui marche » et « ce qui marche moins bien » pour capitaliser sur les résultats obtenus et ainsi ajuster adéquatement l'approche.

L'évaluation permet **d'identifier des pistes d'amélioration** tant sur le fonctionnement interne de l'EcoTeam que sur le contenu du programme d'actions. Prendre du recul, questionner le sens des actions et se donner les moyens de s'adapter doit être formalisé.



→ Dans la pratique... comment faire ?

Faire le bilan

La réunion de synthèse sera organisée au terme des réunions thématiques. Il ne s'agit pas d'une réunion de clôture de l'EcoTeam mais bien d'une réunion de mise au point qui a pour objectifs principaux de :

- passer en revue les actions envisagées lors des réunions précédentes ;
- finaliser la préparation des actions prévues à court terme ;
- établir un plan d'actions et de communication à présenter aux instances politiques et décisionnelles.

Si l'EcoTeam est menée par un accompagnateur externe, cette réunion permettra d'organiser la transition vers la prise en charge de l'équipe par le référent interne.

Assurer le suivi

En dehors des phases de mobilisation sur les actions à proprement parler, le suivi de l'EcoTeam doit être maintenu dans le temps, surtout après quelques années de fonctionnement. Plusieurs événements peuvent, en effet, **menacer le rythme de croisière d'une EcoTeam**.

Tout d'abord, la **composition de l'EcoTeam peut être amenée à évoluer** : changements d'affectation, manque de disponibilités, départs, etc. Le groupe doit être souple face à ces changements, et réagir rapidement par un éventuel remplacement des personnes pour garder une taille critique permettant de fonctionner dans de bonnes conditions.

Autre cas de figure, le **déménagement dans de nouveaux bâtiments administratifs**. Cet événement, tout à fait ponctuel, peut être considéré comme une opportunité pour l'EcoTeam s'il est correctement anticipé par le groupe. L'usage de nouveaux locaux devra s'accompagner de l'adoption de nouveaux gestes. L'EcoTeam trouvera pleinement son rôle à jouer dans ce nouveau contexte.

La **dynamique participative peut aussi s'essouffler**. Le référent interne pourra s'appuyer sur différentes ressources pour identifier les causes de ce constat et tenter de relancer le processus sur de nouvelles bases. Les pistes suivantes peuvent être proposées :

- mettre à jour le diagnostic pour repartir sur des constats actualisés ;
- relancer un appel à candidatures pour reconstituer l'EcoTeam avec du sang neuf et, par là même, redistribuer les rôles de chacun (« qui pilote quelle action ? ») ;
- renouveler le programme d'actions avec des initiatives plus innovantes, ou simplement différentes (des pistes sont évoquées plus loin dans cette fiche), pour rompre la routine ;
- modifier les modalités d'organisation pratiques des réunions de l'EcoTeam (jour, lieu, fréquence, événements conviviaux) ;
- réaffirmer le portage politique et hiérarchique du dispositif ;
- faire le bilan qualitatif et quantitatif de l'ensemble des initiatives portées par l'EcoTeam depuis sa mise en place, pour mesurer le chemin parcouru ;
- relancer une campagne de communication telle que « Ce que l'EcoTeam a mis en œuvre avec vous depuis sa création... Et les nouvelles actions en perspective... », pour remobiliser largement.

Le programme d'actions d'une EcoTeam sera très certainement amené à évoluer dans le temps, notamment en fonction des nouvelles opportunités à saisir ou des thématiques plus actuelles à développer.

Le référent pourra déployer différentes stratégies pour renouveler son programme d'actions :

- mettre à disposition du personnel une boîte à idées à alimenter avec des idées réalistes ou plus farfelues, à la façon d'un brainstorming ;
- organiser un atelier de coproduction, animé en intelligence collective à l'attention de l'EcoTeam ou ouvert à d'autres membres du personnel ;
- échanger avec d'autres EcoTeams pour prendre connaissance de leurs activités, et recueillir de nouvelles idées en sortant ainsi du cadre habituel (à ces fins, les activités proposées par le Réseau wallon des EcoTeam sont des occasions à saisir ! Voir fiche de présentation du réseau.



Points d'attention

- Comme tout projet dynamique, l'EcoTeam peut avoir des intensités de mobilisation variables dans le temps. Il faudra donc trouver le bon intervalle entre les réunions de suivi de façon à éviter de sur-solliciter les membres de l'EcoTeam, tout en conservant l'intérêt du travail en groupe au sein d'un collectif mobilisé.
- Une remise en question de l'existence même de l'EcoTeam peut avoir lieu, à un moment ou à un autre. Plusieurs raisons pourraient justifier que le processus en tant que tel n'ait plus de raison d'exister (dans certains cas, cette conclusion doit être perçue comme une forme de réussite, d'aboutissement de la démarche menée) :
 - la dimension environnementale de la structure est intégrée dans des programmes de planification cadrant l'ensemble des projets de la structure et ne nécessite donc plus de focus spécifique ;
 - d'autres groupes de travail ont vu le jour pour traiter plus spécifiquement certains sujets de façon transversale et cela fait double emploi avec l'EcoTeam ;
 - des événements en lien avec l'éco-exemplarité sont devenus récurrents (inscrits dans le fonctionnement en routine de la structure) et n'ont donc plus à être assumés par l'EcoTeam ;
 - les changements de comportements sont acquis sur certains sujets.

→ Témoignage

« Une fois l'EcoTeam en place et nos premiers objectifs rencontrés, nous avons recueilli l'avis de l'ensemble du personnel pour trouver de nouvelles idées d'action récoltées via une boîte à idées circulant entre les services. Les agents étaient prévenus de l'arrivée et de l'emplacement à proximité de leur service. »
Référent interne de l'EcoTeam de Mouscron



Communiquer en interne

ECO
Team

→ Objectifs et enjeux

La communication interne est un puissant levier d'action pour **faire évoluer les comportements individuels et collectifs**.

Les actions de communication ont plusieurs objectifs :

- informer le personnel de la mise en place de l'EcoTeam, des enjeux que cette démarche représente pour l'institution (environnementaux notamment) et de l'engagement pris par les élus de la soutenir. Il s'agit d'afficher une volonté partagée d'inscrire l'institution dans une démarche d'éco-exemplarité afin d'y faire adhérer le plus grand nombre d'agents;
- informer le personnel de l'état d'avancement des travaux de l'EcoTeam (retour sur les actions engagées, au regard des thématiques de travail sélectionnées à l'entame de la démarche) pour créer et entretenir un bruit de fond autour de l'éco-exemplarité;
- valoriser les résultats obtenus pour donner de la visibilité aux actions et maintenir la mobilisation des élus et des agents dans le temps.



→ Dans la pratique... comment faire ?

Lors des travaux de l'EcoTeam, il incombera aux membres de déterminer les actions qui seront implémentées au sein de l'administration ainsi que les outils et supports de communication qui seront développés pour diffuser des messages de sensibilisation autour de ces actions.

Les outils et supports envisagés pourront être de tous types :

- **campagnes d'information** : pour communiquer sur les pratiques éco-exemplaires sous la forme d'affiches, de mails, d'articles, de messages sur l'Intranet, de notes internes, d'exposés... (en fonction de la culture de travail de la structure) ;
- **affichage des résultats** : pour susciter une prise de conscience de l'efficacité des actions engagées, notamment à travers des diminutions de consommation (eau, électricité, papier, déchets, km parcourus en voiture...) et inciter le personnel à poursuivre ses efforts ;
- **concours** : pour valoriser l'action particulièrement réussie d'un agent ou d'un service ou par le biais d'une « boîte à idées » ;
- **voyages d'études ou visites de terrain** : pour montrer que d'autres l'ont fait ou encore pour élargir ses horizons en allant à la rencontre de nouvelles idées ;
- **formation** : pour soutenir le transfert de connaissances par la mise en situation et la pratique (ex. : cours d'éco-conduite, atelier de fabrication de produits d'entretien écologiques) ;



LE CONSEIL ÉNERGIE



*Nous avons des idées lumineuses
en réunion.
N'oublions cependant pas
d'éteindre en sortant !*

Un local qui reste éclairé la nuit utilise suffisamment d'électricité
pour servir 1000 tasses de café.



Points d'attention

- Consacrer une séance de travail à l'organisation de la communication interne (avec le Service Communication) afin de guider les membres de l'EcoTeam vers des outils de communication « engageante », en fonction des outils existants, des types d'actions envisagées par l'EcoTeam, de la culture de la structure, etc.
- Créer un ou plusieurs espaces de communication récurrents dédiés à l'EcoTeam au sein des outils de communication internes existants (journal interne, intranet, panneaux d'affichage, etc.).
- Privilégier aussi des temps de rencontres conviviaux qui permettent aux agents et aux élus d'échanger entre eux de manière informelle (sous la forme d'un petit-déjeuner ou d'une visite « mise au vert extérieure », par exemple).
- Penser à informer tout nouvel agent sur la démarche lors de son entrée en service. Le « kit de bienvenue » peut inclure un document de cadrage sur le travail de l'EcoTeam.

→ Témoignage

À Plombières, une « newsletter de l'éco-exemplarité » illustre des projets de l'EcoTeam tels que la mise en place de composts ou de fontaines à eau dans les écoles ou en-

core les incitants communaux à l'éco-mobilité. Elle est diffusée chaque trimestre par mail à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'au CPAS et aux écoles communales. Un questionnaire sonde ensuite la motivation du personnel à passer à l'action ou encore leur souhait de traiter certaines thématiques dans les prochaines newsletters.



Informers les acteurs externes

→ Objectifs et enjeux

En communiquant vers l'extérieur, l'administration **prend sa part de responsabilité** dans l'appréhension des enjeux environnementaux de son territoire. Si la structure est exemplaire et communique vers le grand public à propos de ses propres actions, elle peut créer une émulation et encourager les citoyens à fournir, à leur tour, des efforts en faveur de l'environnement.

L'engagement d'une commune, CPAS, province, intercommunale, dans une démarche d'éco-exemplarité est, par ailleurs, **valorisante pour le personnel** qui y travaille et contribue à générer du **sentiment d'appartenance**. Les agents de services publics deviennent ainsi des acteurs à part entière du développement durable et sont mieux enclins à véhiculer une image positive de leur administration.



→ Dans la pratique... comment faire ?

Les **supports et occasions pour communiquer** vers les acteurs locaux et les citoyens sont nombreux :

- le bulletin communal - ou provincial - reste le vecteur de communication par excellence vers les citoyens. Il offre l'avantage d'être diffusé à tous les ménages et d'être lu par bon nombre d'entre eux;
- le site Internet (via une newsletter notamment) et/ou les réseaux sociaux (la page Facebook notamment) viennent en support des bulletins de liai-

- son. Ils permettent de diffuser des informations de manière plus fréquente et directe, et de mettre un coup de projecteur sur des événements qui seraient organisés prochainement dans le cadre du projet EcoTeam;
- les panneaux d'affichage digital en rue permettent de diffuser des messages courts axés sur les changements de comportement et d'informer la population des résultats générés par les actions éco-exemplaires (ex. : réduction des émissions de CO₂ des bâtiments communaux, réduction des consommations de papier) ;
 - l'organisation d'une conférence de presse, lors de la mise en place d'une action concrète ou lors de la mise à disposition des résultats générés par une action, constitue l'occasion d'intéresser les médias locaux à la démarche de l'administration.

Finalement, chaque événement organisé sur le territoire et dans lequel la structure est partie prenante, offre également l'opportunité de :

- mettre en valeur les actions concrètes menées et communiquer vers le grand public (ex. : lors des journées portes ouvertes ou des Journées du Patrimoine, lors de la Journée de l'Arbre...) ;
- collaborer avec des acteurs locaux (ex. : relais associatifs, comités de quartier, associations de commerçants) pour proposer des facilités en faveur du développement durable (ex. : service de prêt de gobelets réutilisables, prêt de matériel de fête..) et ainsi contribuer à diffuser les bonnes pratiques.





Points d'attention

- Veiller à adopter des formats de communication également éco-exemplaires ! Le bulletin communal reste majoritairement distribué en version papier en toutes-boîtes, ce qui permet d'atteindre l'ensemble des ménages de manière directe, mais reste questionnable d'un point de vue environnemental. Une manière de réduire cet impact consiste à laisser aux habitants la possibilité de ne plus recevoir la version papier en se manifestant auprès de l'administration.
- Pour les travaux d'impression, adapter les cahiers des charges pour favoriser l'utilisation de papier recyclé ou labellisé ainsi que d'encre écologiques.
- Privilégier un langage simple et adapter les messages aux différentes cibles et catégories d'acteurs visés. À titre d'exemple, pour communiquer vers le grand public, il est préférable de traduire des notions techniques (kwh ou émissions de CO₂) en termes familiers (ex. : l'équivalent de la consommation de x ménages de la commune).

→ Témoignage

Pour sensibiliser les citoyens à la problématique des déchets durant la période des fêtes de fin d'année, l'EcoTeam de Wanze organise annuellement une exposition « Noël Autrement » dans les couloirs de la maison communale : présentation de décorations originales réalisées à partir de matériaux recyclés (textiles de récupération, vieux jouets, éléments naturels...), mise à disposition de fiches explicatives ou d'une « give box » dans le hall d'entrée.



Échanger les expériences



→ Objectifs et enjeux

Il peut arriver que le référent EcoTeam éprouve des difficultés à maintenir la dynamique interne et à mobiliser les membres dans la durée.

Le Réseau wallon des EcoTeams a été créé pour permettre aux pouvoirs publics engagés dans une démarche d'échanger sur leurs expériences et leurs bonnes pratiques.

Échanger entre référents « EcoTeam » **permet de fédérer les énergies, de stimuler les projets et d'entretenir la motivation des référents.**



→ Dans la pratique... comment faire ?

Le Réseau EcoTeam a été mis en place en 2014 dans le prolongement d'une expérience pilote « Eco-exemplarité des communes wallonnes » menée par Espace Environnement au sein de 8 administrations communales wallonnes. Le réseau est aujourd'hui ouvert aux pouvoirs publics ayant déjà mis en place une EcoTeam ou susceptibles de se lancer dans la démarche. Pour en savoir plus sur le projet porté par la Wallonie, consultez la fiche à ce sujet.

L'activité principale du Réseau consiste en l'organisation de **journées de rencontre** visant à :

- permettre des échanges directs entre référents EcoTeam ;
- soutenir les structures déjà engagées et leur apporter des réponses pratiques aux problèmes issus du terrain ;
- présenter des témoignages potentiellement sources d'enseignements pour des pairs ;
- stimuler l'innovation dans les processus et dans les pratiques ;
- encourager la coopération et l'établissement de liens informels entre participants, au-delà des rencontres du Réseau.

Le Réseau propose également des **formations** à la mise en place d'une **EcoTeam** de manière à mettre les référents en capacité de développer un argumentaire et de disposer de premiers éléments de méthode pour se lancer.

Dans la pratique, le Réseau vit sous la forme du site Internet www.eco-team.be, lequel héberge toute une série de supports téléchargeables gratuitement tels que :

- actions et outils de sensibilisation divers développés par les communes ;
- fiches de bonnes pratiques ;
- guides et références utiles en matière d'éco-exemplarité ;
- cartographie reprenant les coordonnées des référents locaux actifs au sein du Réseau.

L'organisation d'échanges d'informations via un réseau virtuel permet aussi aux membres d'échanger à propos de leurs actualités, de se transmettre des informations pertinentes, ou de se questionner entre eux, tout en bénéficiant d'un retour rapide et adapté.

Enfin, l'appartenance au Réseau EcoTeam permet de bénéficier d'un **accompagnement individuel et personnalisé** visant à :

- apporter des conseils techniques, outils et moyens méthodologiques ;
- aider à définir les thématiques de travail, ainsi que les ressources à affecter aux actions ;
- épauler la structure dans la résolution des problèmes rencontrés et réorienter le travail lorsque nécessaire.

→ Témoignage

L'Intercommunale de gestion des déchets TIBI participe depuis plusieurs années aux activités du Réseau wallon des EcoTeams. Elle constate que ces rencontres sont fondamentales pour s'enrichir des expériences des autres et stimuler la créativité. En tant que coordinateur supra territorial auprès de leurs communes membres, elle encourage vivement le réseautage et l'échange de pratiques pour une plus forte mobilisation des pouvoirs locaux en matière d'environnement.

tibi



→ Enjeux

De plus en plus, les pouvoirs publics s'engagent dans des politiques actives en matière énergétique. Réduire les consommations et maîtriser les coûts croissants devient, en effet, une nécessité.

Mettre en place un plan d'actions « énergie » dans une structure publique, c'est amener des bâtiments et des équipements à la performance énergétique tout en limitant les pertes et en réduisant l'impact des travailleurs sur l'environnement.

C'est aussi repenser, gérer et réduire l'utilisation de ressources naturelles épuisables. C'est, enfin, améliorer la qualité de vie, en positionnant le travailleur dans un environnement de travail agréable et en l'invitant à adopter une attitude positive et responsable de manière à maîtriser son empreinte écologique.

En organisant la chasse au gaspillage et en effectuant des contrôles réguliers des consommations, on peut éviter qu'une part trop importante du budget communal ne soit allouée aux dépenses énergétiques. Pour les travailleurs, cela passe par un changement de certaines habitudes, parfois bien ancrées.



Cadre régional :

- *le Plan Air Climat Énergie* : il instaure des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux horizons 2030 et 2050 ;
- *la Convention des Maires* : elle regroupe les autorités locales et régionales qui souhaitent réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO₂ (à travers la mise en œuvre d'un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable – PAED).

→ Actions potentielles

L'EcoTeam peut prendre en charge toutes les actions « énergie » visant à changer les comportements. Ces actions ne demandent souvent que peu d'investissements au regard des gains financiers qu'elles peuvent rapporter.

Suivi des consommations en énergie : réalisation d'un audit énergétique (notamment en matière d'eau, de gaz et d'électricité) afin d'établir des statistiques de suivi des consommations et identifier les postes à améliorer.



Signature d'une « charte » : engagement des travailleurs à adopter des gestes permettant de réduire leurs consommations énergétiques. Cette initiative peut être suivie d'un challenge interservices pour stimuler la mobilisation du personnel.

Meilleur usage des vannes thermostatiques et radiateurs : sensibilisation du

personnel au réglage des vannes thermostatiques. Par exemple, une diminution de 20°C à 19°C génère une économie de 6 à 7% sur la facture. Fermer la vanne thermostatique une heure avant le départ du bureau ou aux endroits où personne n'est présent (salle de réunion, cuisine, cafétéria...) est une autre bonne initiative. En hiver, cette action sera accompagnée d'une campagne « gros pull » et « fermeture des portes » (pour limiter les déperditions de chaleur vers l'extérieur).



Achat de thermostat d'ambiance : programmation et commande de la température d'une pièce sans avoir à intervenir au niveau des vannes thermostatiques.

Installation d'isolants aux fenêtres : application de mousses et joints isolants aux fenêtres limitant l'infiltration d'air froid (investissement réduit, sans devoir remplacer toutes les fenêtres).

Optimisation des comportements numériques : sensibilisation des travailleurs au nettoyage régulier des boîtes mails, réduction du nombre et du poids des mails envoyés, utilisation d'un espace de stockage interne plutôt que le cloud, etc. De nombreuses initiatives peuvent être initiées en étroite collaboration avec le Service Informatique de la structure. Informations complémentaires dans la rubrique pour aller plus loin.

Achat de matériel labellisé A+, A++, A+++ : planification du remplacement progressif du matériel ancien et investissement dans du matériel à haute efficacité énergétique.

Achat d'imprimantes/copieurs en réseau : mise en réseau des outils informatiques pour l'impression de documents et suppression des imprimantes individuelles dans les bureaux.



Distribution de multiprises avec interrupteur : ce dispositif permet au personnel d'éteindre facilement et globalement son matériel informatique, copieur, imprimante et électroménager. Le matériel ne reste donc plus allumé ou en veille en permanence.

En finir avec l'éclairage inutile : sensibilisation du personnel aux lumières inutilement allumées (toilettes, salles de réunion, pièces non fréquentées...) et invitation à éteindre.

Adaptation des systèmes d'éclairage : modification des luminaires existants par l'installation de lampes LED dont le coût se démocratise.

Complémentairement, certaines actions visant la performance énergétique des bâtiments peuvent aussi être suggérées par l'EcoTeam sans pour autant qu'elle en assume la mise en œuvre (qui sera plutôt sur ressort du conseiller en énergie). Par contre, l'isolation de la toiture, l'isolation des murs, le remplacement de l'installation de chauffage, des châssis ou des fenêtres, l'installation de panneaux photovoltaïques... sont autant de dossiers dans lesquels l'EcoTeam peut s'investir surtout pour ce qui est du volet comportemental à adjoindre aux nouveaux dispositifs mis en place.

→ Pour aller plus loin

- 👁 Plan Air Climat Énergie, rubrique « Bons plans au travail »
www.leswallonsnemanquentpasdair.be/
- 👁 Convention des Maires et PAED : partage de bonnes pratiques de la part des collectivités engagées, et exemples de plans d'actions : www.conventiondesmaires.eu
- 👁 Fiches pratiques du Réseau wallon EcoTeams « Énergétiquement engagés ! » ; « Repensons nos comportements numériques » : www.eco-team.be/Fiches-actions-EcoTeam.html
- 👁 Les enjeux énergétiques et les communes (ouvrage à commander) : www.uvcw.be/publications/commandes/25



→ Enjeux

Le papier représente une part importante des déchets produits dans les administrations publiques, les activités de bureau en consommant en moyenne 70 à 85 kg¹ /an/employé.

Les structures publiques peuvent aborder la problématique selon différentes approches :

- réduction de consommation de papier en repensant les besoins réels, en privilégiant l'usage de supports de communication alternatifs ;
- utilisation de papier issu d'une production durable, en considérant le cycle de vie du papier et son usage optimal ;
- gestion adéquate des déchets de papier.

Une consommation plus raisonnée du papier a certainement un impact environnemental et économique sur le budget de la structure. Elle a aussi un impact social. En effet, en privilégiant d'autres voies de communication (notamment l'informatique), la structure peut positivement fluidifier la circulation de l'information. Cela concerne évidemment l'interne (entre services ou au sein des instances politiques et hiérarchiques), mais aussi les relations vers l'extérieur (fournisseurs, citoyens...), ce qui permet l'amélioration globale du service.



Cadre régional :

- *Plan wallon Déchets Ressources ;*
- *le réseau des acheteurs publics responsables de Wallonie référence toutes les réglementations qui encadrent la question des achats publics responsables.*

¹ Source ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), mai 2017.

→ Actions potentielles

Pour déployer des actions en matière de réduction de consommation de papier, l'EcoTeam veillera à se mettre en relation avec le Service Informatique, qui sera son meilleur allié.

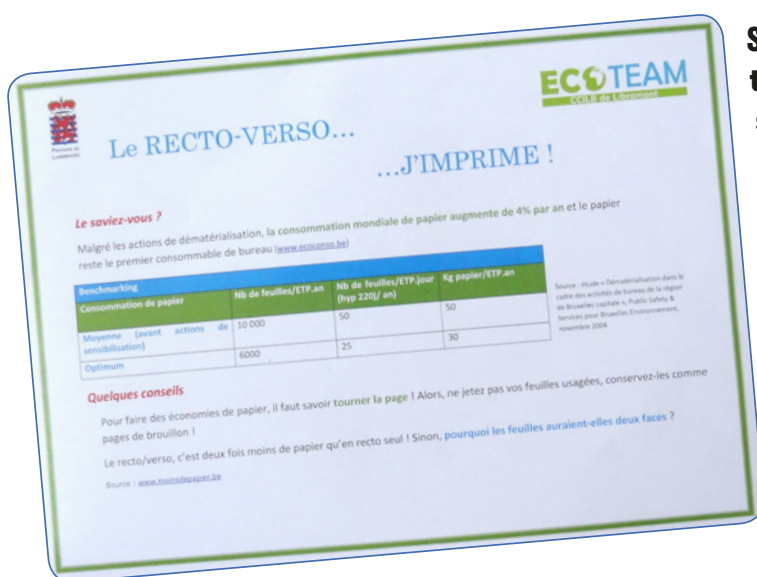
Relevé des compteurs sur copieurs : suivi des consommations de chaque copieur/imprimante installé dans les bâtiments et sensibilisation des travailleurs au nombre d'impressions réalisées par service. Cette action peut être accompagnée d'un challenge entre services.

Gestion des stocks de papier : monitoring (à l'aide d'un tableau de bord) de l'évolution du stock de papier, en évitant le renouvellement automatique.

Paramétrage des ordinateurs : configuration des paramètres par défaut permettant de réduire la consommation de papier et d'encre lors des impressions, configuration du recto/verso automatique, impression en noir et blanc, choix d'une police de caractère économique, etc.

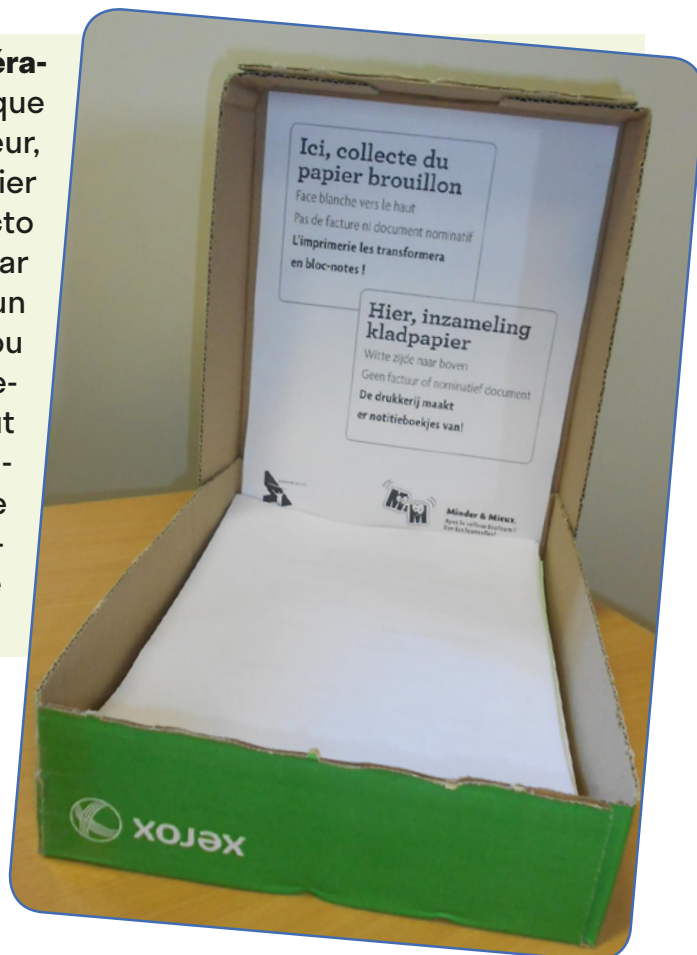
Archivage électronique des mails et procédures de classement des documents reçus : information de chaque travailleur sur l'intérêt et la manière d'archiver correctement ses mails et ses documents pour limiter au maximum l'impression de ceux-ci.

Dématérialisation des documents administratifs : installation d'un programme informatique permettant la gestion des courriers, extraits de délibération... en version numérique (la relecture et la validation des délibérations se réalisent directement en ligne et les dossiers sont mis à disposition pour consultation avant réunion via une plateforme web), mise en place d'une signature électronique permettant d'échanger courriers et documents officiels, achat de tablettes numériques pour les élus et responsables de service, utilisation d'une plateforme informatique pour la gestion et l'envoi par mails des fiches de paie.



Sensibilisation quotidienne des travailleurs : mise en place d'une stratégie de communication visant à responsabiliser les agents dans leur consommation de papier. Par exemple, réalisation d'affiches (à placer à des endroits stratégiques), de carnets de bonnes pratiques, à diffuser aux travailleurs et aux nouveaux arrivants.

Distribution de bacs de récupération : mise à disposition, dans chaque service ou pour chaque travailleur, d'un contenant permettant de trier le papier. Le papier utilisé en recto simple peut donc être réutilisé par les travailleurs (sous la forme d'un carnet de notes, par exemple) ou être évacué vers une filière de recyclage. Un logo « EcoTeam » peut être placé sur chaque bac de récupération, et ainsi devenir, en même temps, un support de communication renforçant la visibilité de l'EcoTeam.



→ Pour aller plus loin

- 👁 Plan wallon des Déchets : <http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/pwd/index.htm>
- 👁 Campagne « Moins de papier » de la Wallonie : www.moins-depapier.be/fr/la-campagne.html
- 👁 Fiche pratique du Réseau wallon EcoTeams « Donnons une seconde vie au papier... tournons la page ! » : www.ecoteam.be/Fiches-actions-EcoTeam.html

Editeur responsable : Serge Vogels, rue de Montigny 29 - 6000 Charleroi - Mai 2019



→ Enjeux

Les enjeux environnementaux liés à la mobilité sont importants. Or, ces dernières décennies, l'accroissement général du trafic s'est largement porté sur le transport routier, au détriment d'autres modes de déplacement pourtant moins consommateurs d'énergie et moins polluants.

Localement, de plus en plus de routes et de voies d'accès sont embouteillées et les places de stationnement sont de plus en plus difficiles à trouver...

Au-delà de la mise en place d'une politique territoriale indispensable pour offrir des choix de mobilité alternative aux citoyens, les pouvoirs locaux peuvent aussi instaurer des bonnes pratiques internes qui inspireront certainement les entreprises, les écoles et, *in fine*, les citoyens.

Que ce soit sur le déplacement domicile/travail ou sur les trajets professionnels, la structure publique peut, de façons très diverses, encourager ses travailleurs à de nouvelles pratiques plus durables.

Cadre régional :

- *Plans Communaux -Intercommunaux- de Mobilité (PC-I-M) et Plan Wallonie Cyclable*



→ Actions potentielles

La mobilité est une thématique de travail très intéressante pour l'EcoTeam, dans la mesure où elle permet, à la fois, de sensibiliser les travailleurs à re-questionner leurs modalités de déplacement à titre professionnel et personnel mais aussi de proposer de vrais incitants pour modifier certaines habitudes de transport.



Organisation d'un défi « mobilité » durant une semaine/mois/année : invitation des membres du personnel communal à s'engager à essayer d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle pour se rendre au travail (bus, train, vélo, marche, co-voiturage). Durant cette période, plusieurs initiatives peuvent être programmées, notamment un petit-déjeuner mobilité, un atelier pratique sur le contrôle de la pression des pneus,

une information sur l'éco-conduite, une démonstration/test de véhicules électriques...

Mise en place du télétravail : le télétravail permet à certains travailleurs (administratifs principalement) d'assurer leur mission depuis leur domicile, ce qui permet de désencombrer les routes et de gagner un temps précieux.

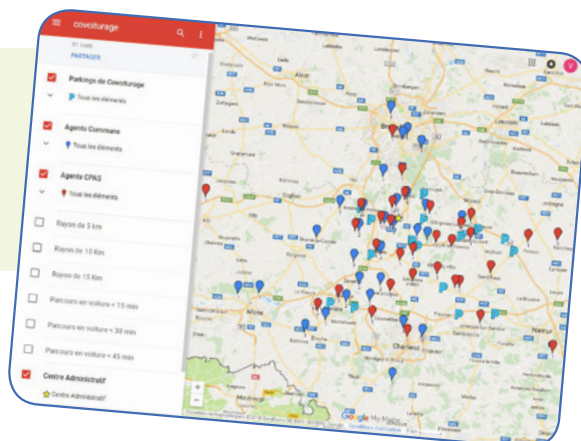
Amélioration de l'infrastructure pour la mobilité douce : mise à disposition d'abris pour vélos, de douches... pour les membres du personnel rejoignant leur lieu de travail à bicyclette.

Remboursement des frais de transport en commun : remboursement intégral des frais de transport en commun (bus et train) pour les travailleurs se déplaçant via ce mode de transport.

Instauration d'une prime « vélo » : octroi d'une prime au kilomètre pour les travailleurs qui désirent se déplacer professionnellement et/ou se rendre au travail en vélo.

Mise en place de bus locaux : conclusion d'accords avec la(les) société(s) de transport en commun pour améliorer la desserte des bâtiments de l'administration.

Mise en place d'une démarche de covoiturage entre collègues : recensement et cartographie des déplacements domicile/travail des membres du personnel et mise en relation des agents intéressés.





Aménagement de places de parking dédiées au co-voiturage : mise à disposition d'emplacements spécifiques.

Mise à disposition de vélo de service : pour de petits trajets, le vélo de service peut avantageusement remplacer la voiture de fonction.

Mise à disposition de véhicules électriques (vélo, voiture et camionnette) : remplacement progressif des véhicules traditionnels (voiture, camionnette...) par des véhicules électriques permettant d'assurer des déplacements professionnels.

Octroi d'une indemnité de déménagement : incitation financière des travailleurs à se rapprocher de leur lieu de travail.

→ Pour aller plus loin

- 👁️ Portail de la mobilité en Wallonie : calculateur, diagnostic mobilité des membres de votre personnel, répertoire de PCM : <http://mobilite.wallonie.be>
- 👁️ Espace mobilité de l'UVCW : guide pratique, rappel de procédure, etc. : www.uvcw.be/espaces/mobilite/
- 👁️ Tous Vélos Actifs : pistes d'actions pour un défi mobilité : www.veloactif.be/wp-content/uploads/2016/12/Pistes-actions-pour-Defi-entreprises-2016.pdf
- 👁️ Fiche pratique du Réseau wallon EcoTeams : « Petit-déjeuner de la mobilité » www.eco-team.be/Fiches-actions-EcoTeam.html

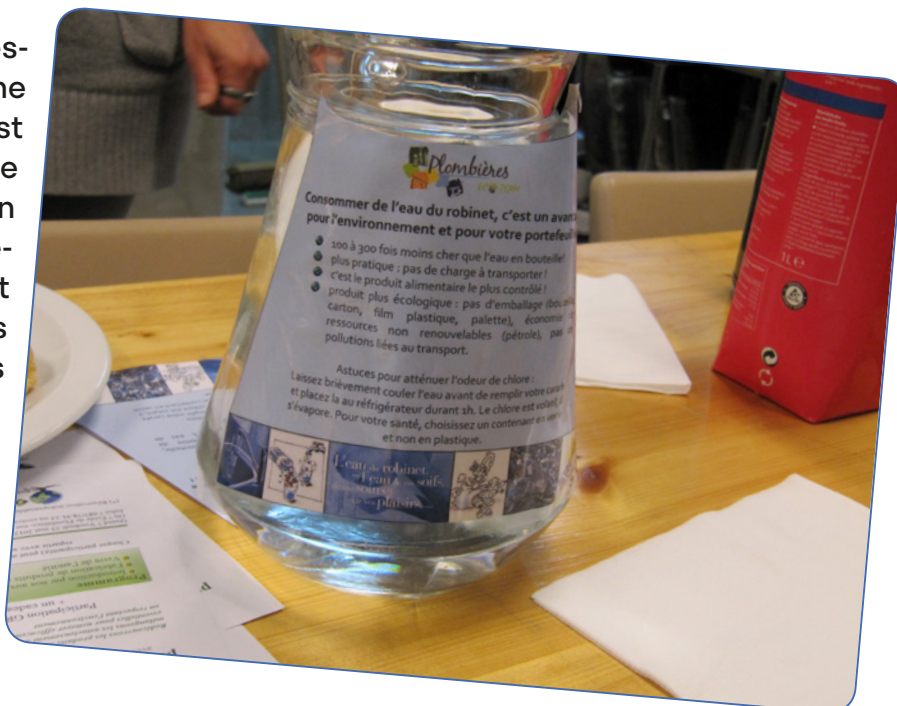
Editeur responsable : Serge Vogels, rue de Montigny 29 - 6000 Charleroi - Mai 2019



→ Enjeux

La préservation des ressources en eau dans une structure publique est une véritable démarche de consommation responsable. En réfléchissant à la façon dont l'eau est utilisée dans ses différents secteurs d'activité, l'administration a plusieurs voies d'actions :

- proposer des alternatives à la consommation d'eau en bouteilles en plastique ;
- limiter l'utilisation de l'eau potable au seul usage alimentaire ;
- supprimer l'utilisation de produits pouvant polluer les eaux de ruissellement (produits d'entretien...) ou les orienter dans des filières de traitement adaptées ;
- récupérer les eaux usées pour les assainir et éventuellement les réutiliser (eau à usage sanitaire ou technique).



Il s'agira, pour réussir, de mettre en relation toutes les instances et services utiles au sein de la structure.

Cadre régional :

- la Directive Cadre Eau ;
- le Programme wallon de Réduction des Pesticides ;
- et le Plan wallon des Déchets-Ressources.

→ Actions potentielles

L'EcoTeam peut prendre en charge plusieurs actions en faveur d'une consommation plus durable de l'eau au sein de la structure.

Sensibilisation globale des agents : valorisation de l'importance vitale de préserver la ressource en eau (au travers d'affiches ou de reportages vidéo, etc.).

Information sur la qualité de l'eau du robinet : mise en avant de ses multiples avantages (potable, économique, sans déchet).

Organisation d'un atelier de dégustation d'eaux : test à l'aveugle de différents types d'eaux (eaux minérales et eau du robinet mises en carafe). L'action vise à montrer que l'eau du robinet peut se révéler agréable à boire en levant ainsi de nombreux préjugés.

Optimisation des chasses d'eau : remplacement des réservoirs d'eau à simple touche par des réservoirs à double poussoir (petite utilisation 3l, ou grande utilisation 6l) et sensibilisation du personnel à l'utilisation de ceux-ci.

Lavage à haute pression des véhicules professionnels : alternative (seulement 60l d'eau) au car-wash à rouleaux (plus de 250l d'eau utilisés en 5 min).

Lavage à sec des véhicules de fonction : utilisation de produits écologiques spécifiques pour nettoyer les véhicules sans avoir recours à l'eau.

Sensibilisation et formation du personnel technique et d'entretien : usage de produits d'entretien écologiques et adaptation des pratiques en vue de diminuer les quantités d'eau utilisées lors du nettoyage de locaux et bâtiments.

Installation de systèmes de récupération d'eau de pluie : citerne, bacs de rétention qui permettront de collecter l'eau utile au nettoyage des bureaux, des véhicules ou des machines, à l'arrosage des pelouses et des jardinières.



Placement d'une fontaine à eau de distribution : placement d'une ou plusieurs fontaines raccordées directement sur le réseau de distribution. Ce dispositif pourra remplacer ou limiter le recours aux distributeurs de bouteilles et cannettes.

Chasse aux fuites : encouragement à prévenir rapidement le Service Travaux si une fuite est constatée au niveau de la robinetterie ou de la chasse d'eau.

Actions spécifiques vers les centres sportifs : sensibilisation à l'eau du robinet comme eau de boisson et rationalisation de l'utilisation de l'eau au niveau des douches (placement de limiteurs de débit, etc.).

→ Pour aller plus loin



La SPGE et les organismes d'assainissement agréés de Wallonie : guides, documents pédagogiques, législations utiles, etc.
Liste selon la région : www.spge.be/fr/liens.html?IDC=66



Aquawal, Associations des opérateurs de l'eau en Wallonie : publications « grand public » et techniques : www.aquawal.be



Fiche pratique du Réseau wallon EcoTeams « Consommer de l'eau du robinet, ça me plaît ! » www.eco-team.be/Fiches-actions-EcoTeam.html



→ Enjeux

Maîtriser ses flux de déchets, c'est essentiel pour une structure publique, notamment en raison des coûts économiques et environnementaux induits. Sur base de l'adage qui dit que « le meilleur déchet est celui que n'existe pas », nombre d'entre elles se sont d'ailleurs, ces dernières années, investies dans des actions et campagnes zéro déchet.

Au-delà des dynamiques territoriales que le pouvoir public peut insuffler et soutenir, il est aussi question d'analyser ses propres pratiques et leurs impacts, en tentant ensuite de les atténuer.

Les pouvoirs publics peuvent mettre en place une multitude d'actions leur permettant de réduire leur production de déchets. Par exemple :

- renoncer à l'acquisition d'un bien (ou la reporter) en questionnant ses besoins réels ;
- acheter autrement (produits labellisés, recyclés...) et éviter la surconsommation ;
- réutiliser et/ou allonger la durée de vie des biens, en retardant ou évitant ainsi la production du déchet ;
- orienter les déchets non évitables dans les filières de recyclage appropriées, qui permettront de limiter l'usage des ressources naturelles pour la fabrication de nouveaux biens.

Cadre régional :

- *Plan wallon des Déchets-Ressources ;*
- *Plan de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaires (REGAL) ;*
- *la Stratégie wallonne de Développement Durable.*

→ Actions potentielles

Une politique interne efficace au niveau des déchets signifie une implication active de tous les travailleurs de l'administration. L'EcoTeam est, en ce sens, un outil essentiel.

Diagnostic communal des déchets : recensement de tous les types de déchets produits par l'administration et les flux qui en découlent. Ce diagnostic peut se faire de manière participative, en impliquant l'ensemble des travailleurs. Il permet ainsi d'identifier les flux prioritaires sur lesquels agir.



Tri des déchets : installation (ou renforcement) de poubelles de tri à disposition des travailleurs. Des poubelles PMC (emballages), des bacs pour les papiers-cartons, des poubelles à déchets organiques (bio-seaux) et contenants pour le verre peuvent être disposés dans les bureaux et aux endroits stratégiques (lieux de passage) des bâtiments.



Installation de fontaines à eau et commande des autres boissons en conditionnements en verre : placement de fontaines à eau de distribution pour le personnel et approvisionnement chez un brasseur, pour réduire les bouteilles en plastique et les canettes.

Dématérialisation des courriers et dossiers : acquisition d'un programme de gestion des courriers et documents administratifs informatisés pour réduire les déchets de papier.

Mise en place d'une procédure de gestion des stocks de fournitures de bureau écologiques : suivi et analyse des consommations et remplacement progressif des fournitures de bureau classiques (et souvent jetables) par des alternatives durables et rechargeables (feutres, fluo, fardes...).

Utilisation de cartouches d'encre rechargeables pour les copieurs et imprimantes : celles-ci sont reprises par le fournisseur et réutilisées après remplissage.

Recours à la seconde main pour le matériel de bureau (mobilier, informatique, etc.) : utilisation de filières alternatives pour acquérir ou donner du matériel de seconde main (plateforme ClicRécup - www.res-sources.be/fr/clic_recup - par exemple).



Organisation d'une « donnerie », d'une journée « désencombrement » et/ou installation d'une give-box : création d'une infrastructure à travers laquelle les travailleurs peuvent donner des objets (matériel de bureau, etc.) dont ils n'ont plus besoin, et qui peuvent être utiles à d'autres collègues. Cela peut s'organiser durant une journée événementielle ou à travers un espace physique permanent (tel qu'une give-box ou un hall de stockage, par exemple).

Fabrication de produits d'entretien écologiques et/ou d'engrais et insecticides naturels : remplacement des produits classiques utilisés par les services par des produits « fait maison », limitant les emballages, et par ailleurs, moins nocifs pour l'environnement et la santé des travailleurs.

Réutilisation du papier usagé sous forme de carnets de note : récupération du papier utilisé en recto simple et confection de cahiers de brouillon pour les travailleurs.

Acquisition de gourdes ou gobelets réutilisables : sensibilisation de tous les travailleurs à favoriser l'utilisation d'une gourde ou de verres réutilisables à la place des bouteilles et gobelets jetables.

Acquisition et prêt de vaisselle réutilisable : utilisation de vaisselle réutilisable pour tous les événements organisés par la structure et mise en place d'un service de location permettant aux associations du territoire de l'emprunter pour leurs propres manifestations.

Réutilisation des déchets d'élagage-broyage (copeaux) pour les espaces verts publics (pieds de haie, parterres).



Installation d'un compost : mise en place d'un compost collectif qui permet de récupérer les déchets organiques des travailleurs pour les transformer en amendement utilisable (déchets de table) dans les jardinières et plates-bandes.

Installation d'un poulailler : action complémentaire à la mise en place d'un compost, qui permet aux travailleurs de pouvoir donner aux poules certains déchets organiques (restes de repas) et de récupérer des œufs.

→ Pour aller plus loin

-  Page Facebook « Communeszérodéchet » : actualités des 20 communes wallonnes Zéro Déchet.
-  <http://moinsdedechets.wallonie.be> – Rubrique « Agir au bureau » : chiffres-clés, capsules vidéos sur les gestes utiles, etc.
-  Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des déchets : guide et outils pédagogiques www.copidec.be
-  Fiches pratiques du Réseau wallon EcoTeams « Favoriser l'échange et le réemploi lors d'un « Clean Up day », « Organiser un événement durable : Pourquoi ? Comment ? » et « Composter pour valoriser les déchets organiques » : www.eco-team.be/Fiches-actions-EcoTeam.html



→ Enjeux

En Belgique, la commande publique représente aujourd'hui 7% du PIB. C'est dire l'importance du levier dont disposent les pouvoirs publics, à travers leurs achats, pour concrétiser une politique de développement durable.

Beaucoup de pouvoirs publics ont déjà décidé d'inclure des clauses spécifiques (environnementales, éthiques, sociales) pour certains « petits » marchés.



C'est bien à ce niveau que l'EcoTeam peut favoriser les bonnes pratiques, pour permettre ensuite le passage à la vitesse supérieure et l'intégration de clauses dédiées dans des cahiers des charges plus conséquents.

Inclure des clauses durables dans un marché public offre bien des avantages, au-delà de la seule protection de l'environnement. Citons, notamment, la contribution à un meilleur cadre de vie, la meilleure prise en compte du principe de solidarité, la lutte contre l'exploitation des travailleurs, la promotion de l'insertion...

Cadre régional :

- *les législations européennes, belges et wallonnes prévoient de nombreux cas de figure et ouvrent la porte à l'intégration de clauses durables dans tous les cahiers des charges, quels qu'en soient les montants. Toutes les informations utiles sont centralisées sur le réseau des acheteurs publics responsables de Wallonie (voir rubrique « Pour aller plus loin »).*

→ Actions potentielles

L'EcoTeam est légitime pour mener une réflexion sur l'achat du matériel et des fournitures durables qui seront mis à disposition des travailleurs pour mener à bien leur mission. Pour aborder adéquatement ce sujet, elle devra notamment faire appel aux Services Economat et Finances mais aussi au Service Juridique. À terme, un groupe de travail spécifique aux marchés publics pourrait aussi voir le jour (surtout si l'ambition de la structure est de questionner l'introduction de clauses durables dans tous les marchés).

Fournitures de bureau durables : recours préférentiel à des fournisseurs proposant une offre durable (labellisée ou à base de matière recyclée notamment) permettant de remplacer le matériel jetable conventionnel (feutre rechargeable, fluo rechargeable, post-it effaçable...).

Vêtements de travail éco-responsables : une attention peut être utilement apportée aux conditions de travail de ceux qui fabriquent des vêtements à usage professionnel (pour les Services Entretien, Technique...) et à l'impact environnemental de ces produits. Par ailleurs, faire appel à un système de location/entretien est une alternative également intéressante.

Produits de consommation peu emballés, locaux ou issus du commerce équitable : ces produits (café fairtrade, productions issues de fermes locales, sucre en vrac, lait en grand conditionnement...) peuvent être utilisés pour le fonctionnement en routine de la structure, ou lors des événements qu'elle organise.

Gobelets réutilisables : alternative aux gobelets jetables générant souvent une grande quantité de déchets à l'occasion d'événements d'envergure (marchés, festivals...).



Produits d'entretien écologiques : ces produits réduisent les dangers pour la santé des travailleurs et l'environnement. Dans le cas d'une structure de petite taille, ils peuvent également être directement fabriqués par le Service Entretien, si celui-ci a été préalablement formé à ces fins.

Matériel technique durable : acquisition de vélos ou voitures électriques, matériel de chantier rechargeable, outillage mécanique...

Cantines et repas durables : introduction de clauses environnementales dans les marchés de fourniture des repas de cantines publiques (notamment, les crèches et les établissements scolaires) du territoire.

Contrat de location (leasing) des photocopieurs/imprimantes : dans l'idée d'acheter un service/une performance plutôt qu'un bien (économie de la fonctionnalité), la structure peut signer un contrat de location de matériel comprenant un service de recyclage des cartouches. Cette alternative induit un changement positif dans l'usage qui est fait du bien dans la mesure où le coût du service sera proportionnel à la consommation. Par ailleurs, l'entreprise aura tout intérêt à proposer du matériel de qualité (pour en limiter la maintenance) et qui pourra être facilement réparé.



→ Pour aller plus loin

👁 Réseau des acheteurs publics responsables de Wallonie : références légales, guides pratiques, exemples de cahiers de charge <http://developpementdurable.wallonie.be/le-reseau-des-acheteurs-publics-responsables-de-wallonie>

👁 Guide méthodologique du Réseau wallon EcoTeams « Insertion de clauses ESE dans les marchés publics » www.eco-team.be/References-et-Guides-47.html

Editeur responsable : Serge Vogels, rue de Montigny 29 - 6000 Charleroi - Mai 2019



→ Enjeux

La notion d'alimentation durable sous-tend plusieurs principes, et notamment l'approvisionnement en produits locaux (circuits courts) et de saison, le recours à l'agriculture biologique, la réduction du gaspillage alimentaire, des emballages et des déchets, la valorisation du commerce équitable, la consommation d'eau du robinet en tant qu'eau de boisson, le plaisir gustatif et la convivialité. Ces critères sont autant de portes d'entrées dont les pouvoirs publics locaux peuvent se saisir pour entamer une démarche d'éco-exemplarité.



Cadre régional :

- le *Référentiel wallon en Alimentation Durable* ;
- la *Stratégie wallonne « Manger demain »* ;
- le *Programme régional de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire (REGAL)* ;
- la *Stratégie wallonne de Développement Durable*.

→ Actions potentielles

La notion d'alimentation durable est, par nature, transversale. L'EcoTeam aura de multiples occasions pour traiter le sujet dans ses différentes actions. En ce sens, pour avoir une vue intégrale des initiatives possibles, le renvoi vers les autres fiches thématiques de ce guide est vivement conseillé.

Des actions plus spécifiques peuvent aussi être menées. En voici quelques-unes à titre d'exemples.

Consommation de produits locaux, bio ou issus du commerce équitable : mise en avant et recours préférentiel aux produits de saison, issus de la production locale et bio pour les réunions ou lors d'événements. Au préalable, un travail de recensement des producteurs locaux peut être réalisé par l'EcoTeam pour faciliter la démarche.



Dépôts de panier de fruits et légumes : achats groupés de fruits et légumes bio livrés sous forme de paniers au sein de la structure, par un ou plusieurs producteurs locaux. Au-delà du soutien à une économie locale, cette initiative présente également un intérêt financier et pratique pour les travailleurs qui peuvent ainsi gagner du temps en étant livrés sur leur lieu de travail.

Mise à disposition de fruits offerts au personnel pour les collations : paniers garnis à consommer sur le lieu de travail. Ce type d'action encourage, par ailleurs, des pratiques d'alimentation ayant un impact positif sur la santé des travailleurs.

→ Pour aller plus loin



Stratégie wallonne en Alimentation Durable : www.wallonie-demain.be/articles/manger-demain-decouvrez-la-strategie-wallonne-en-alimentation-durable/



Service Public de Wallonie : Alimentation durable : <http://developpementdurable.wallonie.be/theme/alimentation-durable>



Réseau des acteurs wallons pour une alimentation durable : plateforme de débat pour un accès de tous à une alimentation durable : implication de tous les niveaux de pouvoirs : www.alimentationdequalite.be/rawad.html



Espace Environnement - Thématique Alimentation durable
www.espace-environnement.be/thematiques/alimentation-durable/



→ Enjeux

La biodiversité est présente partout, mais les activités humaines sans cesse grandissantes font que de nombreuses espèces et leurs milieux de vie disparaissent chaque jour. Les zones de biodiversité remplissent d'importantes fonctions naturelles, tout en contribuant à la santé physique et mentale, aux loisirs, à l'éducation et à la sensibilisation du public.

Pour lutter contre la dégradation progressive de la biodiversité, une mobilisation collective s'impose.

À cet effet, l'engagement des villes, provinces et autres autorités locales est donc crucial.

Les pouvoirs locaux ont une part de responsabilité dans la préservation et la restauration des espaces verts et leur reconnexion. La combinaison de plusieurs mesures (et notamment celles appliquées aux activités internes de la structure) peut véritablement contribuer au maillage écologique local, d'autant plus si les bâtiments publics sont localisés en milieux urbains, où les espaces de nature se font rares.



Cadre régional :

- Stratégie nationale biodiversité ;
- Plan Communaux de Développement de la Nature et Plan Maya ;
- Réseau Wallonie Nature ;
- Programme wallon de Réduction des Pesticides.

→ Actions potentielles

La question de la biodiversité est plus rarement traitée par les EcoTeams dans la mesure où elle est souvent intégrée dans des planifications intrinsèques à la structure (PCDM, PCDR, Agenda 21, Plan Maya, etc.). Ces programmes marquent indéniablement l'engagement des pouvoirs publics à préserver ou restaurer la biodiversité. Plusieurs actions complémentaires peuvent aussi démontrer de l'exemplarité de la structure en la matière.

Application des principes de gestion différenciée (plates-bandes fleuries, fauchage tardif, etc.) : mise en place de divers aménagements favorables à la biodiversité sur les espaces publics, autour des bâtiments communaux, sur les ronds-points, dans les cimetières. Ces aménagements peuvent être accompagnés d'une communication vers le personnel et les citoyens.



Création de mangeoires, nichoirs, hôtels à insectes : création d'abris permettant d'attirer oiseaux et insectes en installant ainsi un équilibre naturel entre prédation et pollinisation.

Création d'une mare pédagogique : aménagement, dans les espaces extérieurs accessibles aux travailleurs, d'un lieu d'observation didactique inspirant pour tout un chacun.

Végétalisation des balcons, toitures ou cours jouxtant les bâtiments : aménagement d'un couvert végétal sur une toiture plate, des bacs à visée potagère ou ornementale dans un jardin ou sur un balcon, etc. Cet aménagement, qui vise souvent à combler des superficies imperméabilisées parfois importantes, a l'avantage d'être visible pour le personnel et les citoyens de passage sur le site.

Utilisation d'engrais et pesticides naturels : à partir du 1^{er} juin 2019, les gestionnaires d'espaces publics ne pourront plus du tout utiliser de pesticides

sauf, en dernier recours, pour traiter quelques plantes particulières (certains chardons, rumex, ou encore des espèces exotiques envahissantes). Les Services Technique sont encouragés à recourir aux engrais, pesticides et insecticides naturels pour l'entretien des parcs, jardins, cimetières, square, etc.



Création et identification de réserves naturelles communales : classement en sites

naturels protégés de terrains communaux recelant un intérêt biologique important. Le niveau de protection est similaire aux autres réserves naturelles mais cette reconnaissance impliquera davantage les pouvoirs locaux et les habitants dans la gestion de leur patrimoine naturel.

→ Pour aller plus loin

👁 Les stratégies de conservation de la biodiversité, notamment la Stratégie nationale pour la Diversité Biologique : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/strategies-biodiversite.html?IDC=5582>

👁 Le Réseau Wallonie Nature : recueil de projets volontaristes pour soutenir la biodiversité localement : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/reseau-wallonie-nature.html?IDC=5929>

👁 Portail Environnement Santé : <http://environnement.sante.wallonie.be>